



L'Etat en action dans le Pas-de-Calais - Rapport 2011 -



SOMMAIRE

Préface

PARTIE I - UN ÉTAT PROCHE, LISIBLE ET RÉACTIF

Le poids de l'Etat dans le département 6

L'Etat à l'écoute des usagers 8

PARTIE II - L'ACTION DES SERVICES DE L'ÉTAT

L'Etat garant de la sécurité 14

Une priorité : la sécurité des personnes
Prévenir et gérer les risques
Protéger les consommateurs

L'Etat vigilant à la sauvegarde de l'emploi et au développement économique 24

Les actions en faveur de l'emploi
Les investissements de l'État au profit de la compétitivité des territoires
Le développement équilibré des territoires

La cohésion sociale, une priorité renouvelée 34

Le logement
La solidarité et la citoyenneté

L'éducation et la culture des citoyens 46

Les actions d'éducation
Les actions en faveur de la culture

Le respect de l'environnement 58

La préservation des espaces
Le développement durable

Les relations avec les collectivités territoriales 62

Les dotations en progression
Le contrôle et le conseil aux collectivités

Préface du Préfet



La publication du rapport d'activités des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais constitue désormais un exercice de communication traditionnel qui donne à l'ensemble des services départementaux ou régionaux l'occasion de présenter une synthèse de leurs activités. Il met en exergue l'essentiel des interventions des 30 000 agents de l'Etat servant dans le département. Ce rapport se veut toutefois succinct. Il n'entre pas dans l'exhaustivité de l'ensemble des missions exercées par tous les services, de la sécurité quotidienne de nos concitoyens, des missions dévolues à l'éducation nationale jusqu'aux relations avec les collectivités territoriales en n'omettant pas l'emploi, la cohésion sociale, l'aménagement du territoire

ou la gestion des risques.

J'ai pu constater, depuis mon arrivée en mars dernier, que les services ont pu approfondir en 2011 comme auparavant, la déclinaison de la réforme des structures de l'administration territoriale de l'Etat, afin de mettre au service de chacun, des services plus modernes, plus réactifs et plus efficaces.

Cette préoccupation d'une amélioration permanente de la qualité du service public débutée en 2008 se poursuit bien au-delà des termes de ce rapport de présentation, dans un souci constant de performance au profit des usagers, collectivités territoriales ou entreprises. L'engagement et la motivation des agents ont permis au Pas-de-Calais d'être mis à l'honneur dans les différentes enquêtes de satisfaction nationales, qui mesurent régulièrement l'efficacité des activités des services de l'Etat.

Le ralentissement des activités économiques et les conséquences de la crise financière internationale ont produit malheureusement, dans le Pas-de-Calais comme ailleurs, des effets significatifs sur l'emploi, ainsi que sur la santé des entreprises. La dégradation récurrente, en 2011, des différents indicateurs statistiques mesurant le marché du travail ou la production industrielle ont nécessité de mobiliser toutes les énergies des services de l'Etat compétents, tant au niveau départemental que régional, pour accompagner les entreprises en difficulté et organiser, chaque fois que cela a été nécessaire, des interventions pour sauvegarder l'emploi et favoriser le développement des activités créatrices de richesses.

Dans un département fort d'une démographie importante, au passé industriel riche et varié, doté d'une situation géographique avantageuse, la déclinaison locale des différentes politiques publiques nationales a permis, en 2011, de générer un soutien important dans les domaines du logement, de la culture et de la cohésion sociale, en appui de l'intervention des partenaires traditionnels de l'Etat que sont les collectivités territoriales, les associations ou les autres acteurs individuels.

Ce rapport d'activités rend naturellement compte du niveau d'engagement et d'intervention de l'ensemble des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais pour l'année échuë. Ce document n'intègre pas encore les orientations nouvelles voulues par le Président de la République et le Gouvernement, qui feront l'objet d'une présentation détaillée lors de la prochaine édition du rapport.

Denis ROBIN

- Partie I -

UN ÉTAT PROCHE, LISIBLE ET RÉACTIF



Le poids de l'Etat dans le département

Malgré un contexte économique difficile auquel la France est confrontée, les dépenses de l'Etat dans le département ont été importantes avec pour principal objectif qu'elles soient justes, équitables et que leur efficacité soit régulièrement évaluée.

L'intervention de l'Etat dans le département se fait dans différents domaines et de plusieurs façons. Trois exemples peuvent être développés afin d'exposer le poids de l'Etat dans le Pas-de-Calais.

Les dotations aux collectivités en augmentation

L'Etat a accompagné les collectivités territoriales par le biais de ses dotations dont le montant total a atteint, en 2011, 1,280 Mds€ (+3,97% par rapport à 2010).

Ce montant s'est réparti entre les communes (41,7%), le Département (41,1%) et les groupements intercommunaux (17,2%). La part des subventions versées au titre de l'investissement représente 9% de l'ensemble des versements.

Les dépenses au profit des collectivités territoriales

Dépenses d'investissement	115,061M€ dont 87,8M€ de FCTVA
Dotations de fonctionnement	859,409M€
Dotations de péréquation	148,098M€
Allocations compensatrices	158,062M€
Total	1 280,630M€

Les investissements des agences de l'Etat

59,8M€ ont été investis par les agences nationales de l'Etat dans le département du Pas-de-Calais. Ces subventions ont permis la mise en oeuvre des politiques publiques, notamment pour la reconstruction de quartiers, la réhabilitation de logements ou le subventionnement d'activités en faveur de la cohésion sociale.

Les dépenses des agences de l'État 2011 (dans le Pas-de-Calais)

ANRU	30M€ (contre 30M€ en 2010)
ANAH	22,4M€ (contre 29M€ en 2010)
ACSé	7,4M€ (contre 8,6M€ en 2010)
Total	59,8M€ (contre 69M€ en 2010)

■ Les ressources humaines

Plus de 30.000 agents déclinent au quotidien les missions de l'Etat dans pour une masse salariale de 1,35Mds €.

Service	ETPT
Inspection d'Académie	23.715
Direction Départementale de la Sécurité Publique	2.385
Direction Départementale des Finances Publiques	1.782
Groupement de Gendarmerie Départementale	1.063
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	585
Direction Départementale de la Police aux Frontières	518
Préfecture	430
Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	163
Direction Départementale de la Protection des Populations	115
Direction Départementale de la Cohésion Sociale	94
Agence Régionale de Santé (Antennes 62)	78
Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	5
Total	30.933 (contre 31.591 en 2010)



L'Etat à l'écoute des usagers

L'Etat doit maintenir un haut niveau de fiabilité et de sécurité des procédures et des documents délivrés tout en veillant à faciliter les démarches des usagers du service public. Leurs attentes sont prises en compte pour améliorer l'accueil et rendre les services plus lisibles et plus efficaces.

□ La modernisation de la délivrance des titres

Rapport Le Fur : 1^{er} rang des préfectures de plus d'1 million d'habitants

Marc Le Fur, député des Côtes-d'Armor et vice-président de l'Assemblée nationale a établi un classement des préfectures en matière de délivrance des titres. Ce classement s'inscrit dans un rapport d'analyse du fonctionnement et de l'évolution du rôle des préfectures.

Le département du Pas-de-Calais s'est placé au 14^{ème} rang du palmarès de la performance des 101 préfectures, et au 1^{er} rang des préfectures des départements comptant plus d'un million d'habitants. Ce résultat est en nette amélioration par rapport à 2010 (62^{ème} rang). Les leviers d'amélioration des délais de délivrance des titres mis en place ces dernières années dans le Pas-de-Calais (notamment la méthode LEAN) ont permis de consolider les process de production et d'acquérir un savoir-faire dans les domaines de la performance.

Affluence aux guichets selon les jours et heures

Délais moyens constatés au cours du mois de juin 2012

	Permis de conduire			Certificats d'immatriculation		
	9 H / 10 H	10 H / 11 H	11 H / 12 H	9 H / 10 H	10 H / 11 H	11 H / 12 H
Lundi	jaune	vert	vert	rouge	jaune	jaune
Mardi	jaune	jaune	vert	rouge	jaune	jaune
Mercredi	jaune	jaune	vert	orange	jaune	jaune
Jeudi	jaune	jaune	vert	orange	jaune	jaune
Vendredi	jaune	jaune	vert	rouge	jaune	jaune

Délai d'attente moyen :

supérieur à 1 heure entre 20 mn et 40 mn
 entre 40 mn et 1 heure inférieur à 20 mn

■ Immatriculation des véhicules : mise en place du dépôt express

La démarche Qualipref



La préfecture, la sous-préfecture de Lens, et bientôt celle de Béthune, se sont engagées dans la démarche de certification Qualipref.

Cette démarche met l'accent sur l'accueil des usagers, leur information, la prise en compte de leurs remarques et suggestions.

Pour être certifié, le service doit mettre en œuvre différents engagements dont les engagements communs suivants :

- un accueil attentif et courtois ;
- une réponse compréhensible aux demandes dans un délai annoncé et respecté, dès lors que le dossier est complet ;
- une réponse systématique aux réclamations ;
- une écoute auprès des usagers pour progresser.

La préfecture et la sous-préfecture de Lens ont obtenu la certification AFAQ en juin 2012.

Une innovation au service des usagers a été déployée depuis le 21 novembre 2011 : "immatriculer votre véhicule en libre service, grâce au dispositif du dépôt-express". Ce système permet à tous en dehors des heures d'ouverture des guichets de faire immatriculer son véhicule (immatriculation, changement de domicile, duplicata) grâce à une enveloppe préparée à cet effet, en fonction de la demande.

Il est à noter pour l'année 2011, l'instauration d'une nouvelle carte professionnelle taxi sécurisée. 252 documents ont été établis ainsi qu'une carte professionnelle sécurisée pour la conduite de taxi-moto.

■ L'accueil et l'intégration des étrangers

● Délivrance des titres de séjour biométriques

Un titre de séjour sécurisé est délivré depuis début octobre 2011. D'un format plus réduit, il comporte la photographie du titulaire et les données relatives à son identité contenues dans une puce électronique.

Le nombre de titres de séjour délivrés en 2011 est en augmentation de 25% par rapport à 2010. Cette augmentation est due au renouvellement des droits au séjour des ressortissants étrangers entrés sur le territoire avec un visa-de-long-séjour-valant-titre-de-séjour (VLSTS) qui ne nécessite pas le passage en préfecture lors de l'arrivée en France, mais seulement à l'issue de la première année de présence.

Les titres délivrés en 2011

- naturalisations par décret et mariage : 380 + 103 enfants,
- cartes salariées : 101
- cartes étudiants : 599
- cartes regroupement familial : 53

● *Regroupement familial*

En application de nouvelles dispositions législatives et réglementaires, les demandes de regroupement familial ont été transférées à l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) à compter de décembre 2011. Le préfet reste toutefois compétent pour prononcer les décisions relatives à l'octroi ou au refus de regroupement familial.

● *Naturalisations*

Le traitement des demandes est réalisé uniquement à Arras mais repose sur un pré-accueil en sous-préfectures. Les personnes souhaitant accéder à la nationalité française peuvent ainsi obtenir le dossier de demande et les informations nécessaires à sa constitution à l'échelon de chaque arrondissement et devront faire vérifier que le dossier est complet avant envoi en préfecture. Cette procédure garantit le traitement des demandes dans de meilleurs délais et évite les déplacements inutiles en préfecture.

266 demandes de naturalisation par décret ont été formulées en 2010 et 108 par mariage, contre 374 et 172 pour les mêmes catégories en 2009, ce qui représente une diminution globale de plus de 30 %.

■ Les passeports biométriques et cartes nationales d'identité

L'instruction des dossiers de passeports biométriques est également effectuée depuis 2009 à Arras. Le délai entre le dépôt de la demande dans les 27 mairies équipées de stations biométriques et le retrait est en moyenne de 6 jours.

Les demandes de cartes nationales d'identité sont traitées par les sous-préfectures et par la préfecture pour l'arrondissement d'Arras qui gère également les demandes de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer depuis le 30 août 2010.

27.142 passeports biométriques et 138.413 cartes nationales d'identité ont été délivrés en 2011.

□ **La dématérialisation des procédures**

■ Les demandes d'inscription sur les listes électorales

Ce dispositif qui figure parmi les mesures de simplification administrative décidées par le Gouvernement en 2009 connaît un succès grandissant puisque 821 communes y adhèrent désormais au plan national, représentant 13,5 millions d'électeurs.

Accessible à partir du site internet "mon.service-public.fr", ce téléservice permet aux usagers de transmettre de façon dématérialisée, à la commune de leur lieu de résidence, une demande d'inscription sur les listes électorales et les pièces justificatives associées. Il facilite aussi bien le travail des mairies, avec notamment une limitation des flux d'accès aux guichets en fin d'année, que les démarches des usagers. Le gain apporté par le téléservice serait pour les mairies de 15 à 20 minutes par demande d'inscription.

27 communes sont inscrites à ce jour dans le Pas-de-Calais représentant 35,25% des électeurs.

■ L'envoi des listes électorales des communes

Engagé en fin d'année 2011, ce dispositif permet aux communes d'envoyer leurs listes électorales en préfecture ou sous-préfecture de ressort, sur des boîtes électroniques, en évitant ainsi de volumineux envois papiers.

■ Les formalités incombant aux associations Loi 1901

Il est possible désormais de créer son association par voie dématérialisée sur le portail "mon.service-public.fr". Le dispositif E-creation, qui ne concerne pour le moment que les créations d'associations, est le premier pas vers la dématérialisation des formalités incombant aux associations.

■ Offrir un interlocuteur fiscal unique à travers le guichet fiscal unifié

La qualité de service

Au 1^{er} janvier 2011, les 19 engagements du référentiel qualité de service Marianne se sont substitués aux engagements du programme "Pour Vous Faciliter l'Impôt".

Les premières mesures réalisées en 2011 établissent l'indicateur de qualité de service à 90.05%.

La mise en place du Guichet Fiscal Unifié (GFU) a permis aux contribuables d'obtenir des réponses à leurs demandes relatives à l'assiette ou le recouvrement de l'impôt, quel que soit le service auquel ils s'adressent.

Les 12 Services des impôts des particuliers (SIP) que compte le Pas-de-Calais assurent l'accueil (information, orientation, remise de documents, réponse aux demandes des usagers...) et la gestion des impôts des particuliers. Ils sont compétents pour traiter l'assiette et le recouvrement de l'Impôt sur le Revenu (IR), de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe Foncière des locaux d'habitation (TF) et de la Taxe Foncière des propriétés non bâties (TFNB). Par ailleurs, 37 trésoreries mixtes participent à l'accueil fiscal de proximité (AFP). L'AFP renseigne les usagers sur les questions simples d'assiette, réceptionne et transmet leurs réclamations aux SIP/CDI pour traitement.

Cette organisation renforce la qualité de l'accueil, tant physique que téléphonique, lors de la période de dépôt des déclarations de revenus et des sorties des avis d'imposition.

■ La numérisation du plan cadastral

Au plan départemental, les travaux de numérisation du plan cadastral se poursuivront jusqu'au 1^{er} semestre 2013. Ils résultent de la signature de la convention avec le Conseil Général en septembre 2010. La couverture du plan cadastral informatisé, en mode vecteur (version modélisée sous format numérique), continue de progresser. Ainsi, fin 2011, 72% des communes du département étaient disponibles sous ce format, représentant 75% du territoire en superficie du Pas-de-Calais et 93% de sa population. Par ailleurs, l'année 2011 a été marquée par une reprise des transactions immobilières. Le département affiche une hausse de 10%. L'orientation nationale de délivrer les renseignements hypothécaires dans un délai de 10 jours a été respectée.



- Partie II -

L'ACTION DES SERVICES DE L'ÉTAT





L'Etat garant de la sécurité

Dans un département fortement peuplé aux caractéristiques industrielles et environnementales marquées, la sécurité reste une action prioritaire pour l'ensemble des services de l'Etat.

Garant de la sécurité de l'ensemble des personnes et des biens, l'Etat assure au quotidien la sécurité de tous. L'anticipation des risques potentiels est également un axe essentiel afin de les éviter et de les gérer efficacement quand ils surviennent.

UNE PRIORITE : LA SECURITE DES PERSONNES



La police technique et scientifique

L'activité des personnels de police technique et scientifique porte sur le relevé de traces papillaires ou biologiques, de manière systématique, sur tous les lieux de cambriolages, de découverte de véhicules volés ou tout autre fait nécessitant une intervention de ces services. Les cambriolages et découvertes de véhicules volés composent la majeure partie des faits qui imposent leur intervention.

L'activité criminalistique, dans le cadre du traitement de la délinquance de masse en 2011, a permis le relevé de 17.868 signalisations papillaires et biologiques pour seulement 31 faits de crime de sang.

Les services de la gendarmerie et de la police nationales ont en charge la sécurité et la tranquillité publiques.

Le renforcement de la visibilité des forces de l'ordre sur le terrain en densifiant leur présence sur la voie publique est une priorité de l'Etat.

L'année 2011 est marquée par la consolidation des bons résultats obtenus ces dernières années avec une nouvelle baisse de la délinquance générale de -1,47% et de -2,23% pour la délinquance de proximité.

Le taux d'élucidation de la délinquance générale s'établit à 40,51% hors Infractions Révélées par l'Activité des Services (IRAS), contre 41,43% en 2010.

En revanche, les violences physiques non crapuleuses, et notamment les violences commises au sein de la famille, souvent dans un contexte d'imprégnation alcoolique, sont en hausse de 1,75%. Ce chiffre est à mettre en relation avec les nombreuses actions de prévention et de sensibilisation menées par les forces de l'ordre pour inciter les victimes à porter plainte, et faciliter cette procédure.

Le taux de criminalité est de 43 crimes et délits constatés pour 1.000 habitants, soit une diminution de 4 faits pour 1.000 habitants par rapport à 2010.

□ L'Etat se mobilise pour la lutte contre la délinquance

■ Les Atteintes aux Biens tendent toujours à la baisse

La vidéo-protection, un outil efficace

Des dispositifs existent aujourd'hui pour prévenir les agressions, faciliter l'identification et l'interpellation des auteurs d'actes délictueux. Certains aménagements et certaines précautions permettent de réduire ces risques de vols et d'agressions. Parmi ces dispositifs, la vidéoprotection reste un outil à la fois dissuasif mais aussi redoutable pour confondre les auteurs. En 2011, 426 demandes d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection ont été déposées et 3.273 caméras ont été autorisées.

Rappelons que l'implantation de tels systèmes est soutenue financièrement par l'État à travers le fonds départemental de prévention de la délinquance (FIPD) : 24 communes ont déposé un dossier pour l'installation de 524 caméras et obtenu un financement de 278.403€ au titre du FIPD 2011.

Cette année encore, une diminution globale de 1,15% des atteintes aux biens (vols de véhicules, vols à la roulotte, vols à main armée...) est constatée.

Les forces de l'ordre poursuivent l'adaptation constante de leur mode d'action : renforcement de la présence sur le terrain avec la mise en place du dispositif des patrouilleurs depuis juillet 2011, poursuite du travail de surveillance et de contrôle de la cellule anti-cambriolage police-gendarmerie au niveau départemental, recours systématique aux experts de la police technique et scientifique.

Parmi les actions menées en 2011, il est possible de mettre en exergue :

- le déclenchement anticipé du plan "anti-hold-up" à compter du 30 novembre 2011 jusqu'à la fin des soldes ;
- la reconduite du dispositif "opération tranquillité vacances" qui connaît un succès grandissant auprès de la population. En 2011, 10.559 départs ont été signalés (+15,80%). Seuls 9 cambriolages ont été commis dans ces domiciles (-50%).

On déplore néanmoins une hausse de 17,09% du nombre de cambriolages concernant les habitations principales soit 506 faits constatés de plus, tant en zone police (+14,74%) qu'en zone gendarmerie (+25,59%).

Afin d'inverser cette tendance, les forces de l'ordre ont entrepris une démarche de sensibilisation des élus pour la mise en place d'un dispositif de participation citoyenne. Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus large de la lutte contre la délinquance de proximité, qui se traduit par de nombreuses actions : mise en place de la vidéoprotection, opérations «tranquillité vacances», déploiement du plan seniors.

Témoignages de référénts citoyens

"Des hommes et des femmes qui n'ont d'autre ambition que d'aider à assurer la tranquillité dans leur quartier. Je suis déjà impliqué dans la vie associative du quartier, explique ainsi l'un d'eux. Je connais tous les habitants, eux me connaissent, c'est un prolongement logique. Comme je suis retraité, j'ai plus de temps disponible".

Même écho chez l'un de ses homologues : "Je suis retraité de la police nationale, c'est donc une continuité. Je me suis senti un peu obligé mais surtout concerné".

■ La lutte contre les violences intra-familiales se poursuit

Pour la deuxième année consécutive, le nombre de violences aux personnes est en baisse (-0,52%) et le taux d'élucidation départemental reste stable et atteint 79%. Il témoigne de la très forte implication de l'ensemble des services concernés, dans une matière où la découverte rapide des auteurs est une condition indispensable à la reconstruction psychologique des victimes.

La hausse des violences intra-familiales témoigne de la nécessité de poursuivre le travail de partenariat déjà entrepris sur le terrain par les différents services concernés

Chiffres-clés

- 109 opérations coup de poing
- 363 opérations sur investigation
- 254 autres opérations
- 726 opérations lutte contre le trafic
- Saisies de stupéfiants : cannabis (1.156 kg), drogue de synthèse (48.7076 comprimés), cocaïne (63,76 kg) et héroïne (34,46 kg). 95% de ces saisies ont été effectuées par les douanes
- 49 armes saisies
- 442.838€ de saisies numériques
- 79 véhicules saisis

en lien avec les élus qui, dans le cadre de l'application de la loi du 5 mars 2007, s'impliquent personnellement dans la mise en œuvre et le suivi des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et des cellules de veille.

■ La lutte contre le trafic et la consommation de produits stupéfiants reste une priorité

Les infractions révélées par l'activité des services (IRAS) sont en hausse de 14% et dépassent largement l'objectif de +5% fixé en début d'année 2011.

En matière de prévention et de lutte contre les pratiques addictives, le fonds de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies (MILDT) a soutenu 58 actions pour un montant total de 351.909€.

■ Une mobilisation exemplaire contre les fraudes

Priorité du Gouvernement, le dispositif de lutte contre les fraudes mis en place dans le département est monté en puissance en 2011. Le montant total des infractions constatées s'est élevé à 23M€ en 2011 contre 470.000€ en 2010. Le comité départemental de lutte contre la fraude (CODAF) a engagé 117 opérations coordonnées réalisées par des équipes pluridisciplinaires (URSSAF, police, Inspection du travail, douanes, DRFIP...). Parmi ces opérations, 30 ont concerné le secteur de la construction, 30 celui de la restauration, 10 les braderies, brocantes et marchés, 9 celui des agences immobilières. 25 actions significatives ont été remontées à la Délégation Nationale de la Lutte contre la Fraude.

Bilan d'une expérimentation de coopération renforcée entre le CODAF et les CAF

- 29 contrôles de travail dissimulé pour un préjudice de 94.776,88€
- 43 contrôles de conséquences sur les droits à prestation pour un préjudice de 8.703,20€
- 63 contrôles de fraude aux aides au logement pour un préjudice de 7.650,67€
- 36 contrôles de fraude à la PAJE
- 46 contrôles de la résidence sur le territoire national pour un préjudice de 5.056,12€
- 46 contrôles de l'isolement pour un préjudice de 14.348,98€



Dans le cadre de la mission "délivrance de titres", un référent de lutte contre les fraudes a été nommé en préfecture.

□ Développer la prévention pour garantir un haut niveau de sécurité des personnes

■ La sécurité publique dans et aux abords des établissements scolaires

● *Les référents sûreté*

Les 2 référents sûreté, installés à la rentrée 2010, ont poursuivi leur action dans les collèges Martin Luther King de Calais et Louis Pasteur de Oignies où ils apportent leur expertise aux élèves comme aux adultes et assurent deux demi-journées de présence chaque semaine au sein du collège.

● *Les policiers et gendarmes correspondants scolaires*

Tous les établissements (écoles et EPLE) ont pu encore compter sur la vigilante proximité du correspondant policier ou gendarme. Les modules créés sur l'usage

prudentiel des nouvelles technologies ou la consommation excessive d'alcool continuent d'être dispensés. Des sessions de sensibilisation ont été proposées aux parents d'élèves. Le module de lutte contre les préjugés sexistes, qui vise à sensibiliser le plus grand nombre sur les comportements sexistes, est en cours d'élaboration sous le pilotage du sous-préfet de Lens. Les représentants des différentes institutions ont accompagné les élèves du lycée de Liévin dans la conception de vidéos.

Enfin, les gendarmes référents ont été réunis par compagnie afin d'échanger avec des représentants de l'Education Nationale dans le but de mieux connaître son fonctionnement.

● *L'Equipe Mobile de Sécurité (EMS)*

Compte tenu de l'augmentation des interventions, l'équipe mobile de sécurité, initialement composée de 7 personnels d'horizons professionnels variés, a été étoffée dès la rentrée scolaire 2011 de deux personnes supplémentaires (une enseignante et un policier retraités).

Elle a effectué 577 interventions depuis le début de l'année scolaire.

82% de ces interventions se sont déroulées en collège, 13% en lycée professionnel et 4% dans les lycées généraux.

75% des missions de l'EMS s'inscrivent dans le champ de la prévention, 22% concernent l'accompagnement des équipes éducatives, 2% sont relatives à la gestion de crise.

L'équipe mobile de sécurité a participé activement à la formation des chefs d'établissements sur le plan de la prévention de la violence.

Elle a développé également dans cette perspective un questionnaire climat scolaire auprès des élèves et des personnels, outil d'aide interne aux établissements, dont elle assure la passation et l'analyse.

L'équipe mobile de sécurité réalise auprès des élèves des actions de prévention sur le harcèlement et sensibilise les personnels sur cette thématique.

Par ailleurs, dans le cadre de la relance des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), chaque établissement devra avoir soumis son plan de prévention des violences au vote du conseil d'administration avant la fin de l'année scolaire 2011-2012.

21 EPLE ont d'ores et déjà communiqué leur plan de prévention des violences.

■ Renforcer le contrôle de la détention des armes

Depuis le 1er décembre 2011, pour répondre aux exigences européennes, la plupart des armes de chasse auparavant en détention libres doivent être enregistrées en préfecture.

Cet enregistrement n'est pas systématique et n'intervient que lors de la vente ou de la cession de l'arme.

L'ensemble des armuriers du département a été sensibilisé : la fédération de chasse assure un relais efficace et l'information de ses adhérents.

■ Garantir la sécurité dans les établissements recevant du public

Le suivi en matière de contrôle des établissements recevant du public a été maintenu. Ainsi, plus de 98% des établissements soumis à visite périodique dans le département ont fait l'objet d'un contrôle des commissions d'arrondissement de sécurité incendie.

En 2011, 793 établissements ont reçu un avis défavorable. Un effort particulier est désormais mis sur la réduction de la durée moyenne des avis défavorables.

■ Assurer le transfert des activités privées de sécurité au CNAPS

Depuis la publication du décret d'application de la LOPPSI qui crée le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS), la délivrance des titres en matière de sécurité

Chiffres-clés

En 2011, 1.511 demandes d'autorisation d'exercice de la profession d'agent de sécurité privée instruites dont :

- *817 demandes d'autorisation préalable à l'entrée en formation (739 autorisations et 78 refus) ;*
- *679 demandes de carte professionnelle (644 autorisations et 35 refus) ;*
- *15 nouvelles autorisations de fonctionnement d'entreprise.*

privée a été transférée à compter du 1^{er} janvier 2012 à la Commission inter-régionale d'agrément et de contrôle Nord de Lille (CIAC).

Néanmoins, la préfecture reste l'interlocuteur unique des demandeurs jusqu'au 29 octobre 2012, date de mise en service officielle de la délégation territoriale de Lille. Elle continue à instruire les demandes qui lui sont adressées avant de les soumettre, pour décision, à la CIAC.

Un exemple d'action de proximité : un travailleur social au commissariat de Boulogne-sur-mer depuis le 1er décembre 2011

L'analyse de l'activité des services du commissariat de Boulogne-sur-Mer pendant les 4 dernières années témoigne de la problématique sociale et familiale dans les interventions de police-secours et de la nécessité d'améliorer l'accompagnement des personnes vulnérables (femmes victimes de violence, mineurs...) afin de détecter le plus tôt possible les situations à risque en assurant leur prise en charge par le réseau partenarial existant et de prévenir la récidive.

Dans le cadre du contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, la création d'un poste d'assistante sociale au sein des services de la police nationale a été décidée.

Ce poste, financé par le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et l'État, est effectif depuis le 1^{er} décembre 2011.

L'assistante sociale a pour mission de garantir l'accueil, l'écoute et l'orientation des victimes d'infractions pénales en :

- *initiant le traitement précoce des situations (aide aux personnes vulnérables) par la mobilisation d'intervenants spécialisés ;*
- *assurant le suivi des interventions de la gendarmerie, essentiellement en ce qui concerne les fugues de mineurs, les situations de violences intra-familiales, les tentatives de suicide et l'aide aux personnes vulnérables ;*
- *développant un accompagnement social et favorisant les démarches d'insertion par l'économie.*

■ Le bilan 2011 en matière de lutte contre l'insécurité routière s'avère préoccupant

Le bilan 2011 en matière de sécurité routière enregistre une forte augmentation du nombre de personnes tuées sur les routes départementales, à l'inverse de la tendance nationale : 85 tués en 2011 contre 65 en 2010 (on peut cependant souligner une baisse de 30% des usagers de deux-roues motorisés tués : 17 contre 24 en 2010).

Pour inverser cette tendance, une politique de prévention a été développée, mobilisant particulièrement les forces de l'ordre. Le nombre de contrôles a ainsi augmenté de manière substantielle depuis le début de l'année sur les axes les plus accidentogènes.

Par ailleurs, des "radars pédagogiques" et "radars sanction" sont progressivement installés dans le département pour alerter les automobilistes sur leur comportement.



Chiffres-clés

- 46 actions concertées réalisées
- 20 radars fixes installés + 5 en projet
- 7 radars de feux tricolores implantés + 20 sites à l'étude

La sécurité routière dès le plus jeune âge



Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, différentes actions sont menées en direction des élèves en partenariat avec la gendarmerie, la police, les pompiers, les associations dans le domaine de la prévention.

Les résultats de l'ASSR1 (élèves de 5^{ème}) et ASSR2 (élèves de 3^{ème}) seront connus en fin d'année scolaire 2011-2012.

Pour lutter plus efficacement contre les infractions les plus graves et empêcher certains conducteurs qui, même lorsqu'ils sont privés du droit de conduire, continuent à utiliser leur véhicule et à mettre en danger la vie d'autrui, un nouveau pouvoir administratif a été conféré au Préfet. Il peut désormais mettre en fourrière un véhicule pendant une durée de 7 jours en cas de délit constaté. Cette mesure dissuasive est prononcée en cas de conduite sans permis, de récidive de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ou de produit stupéfiant, de récidive d'excès de vitesse supérieur à 50 km/h, d'homicide ou blessure involontaire aggravé. Cette disposition prévoit, par ailleurs, sur autorisation du Procureur de la République, la possibilité de priver le conducteur de son véhicule en attente du jugement.

PREVENIR ET GERER LES RISQUES

■ La planification

La prévention des risques technologiques

La prévention des risques technologiques a été modernisée en profondeur suite à la catastrophe de l'entreprise AZF en 2001 : mise en place des Plans de prévention des risques technologiques (PPRT), réforme des études de dangers, renforcement de la concertation autour des sites Seveso.

Sur les 14 PPRT à réaliser dans le département, tous sont désormais prescrits et 5 approuvés (GPN-SAV, Logistinord, Act'Appro, De Sangosse et Calaire Chimie).

De nombreuses actions de planification ont été menées afin de garantir une protection des populations contre les risques naturels et industriels: poursuite de l'élaboration des Plans de Préventions des Risques dans le respect de l'échéance fixée à fin 2012 pour les PPR technologiques, prescription des PPR littoraux prioritaires, inventaire et classement des ouvrages de protection, poursuite des actions d'informations auprès des collectivités et citoyens, contribution à l'élaboration de l'évaluation préliminaire du risque inondation (EPRI) pour la mise en œuvre de la Directive Inondations et l'actualisation du dossier départemental des risques majeurs (DDRM).

En 2011, les dispositions générales de l'ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) et les dispositions spécifiques "alerte météorologique", "nombreuses victimes", "hébergement", plan particulier d'intervention des établissements "De Sangosse" à Marquion et "Logistinord" à Villers-les-Cagnicourt ont été mises à jour.

Par ailleurs, les services de l'Etat ont participé à l'élaboration de la campagne 2012 d'information sur les risques industriels majeurs, pilotée par le S3PI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles) de l'Artois. Des documents d'information seront distribués dans tous les foyers situés dans les rayons PPI des neufs sites Seveso seuil haut de l'Artois.

Un travail d'aide et de conseil a également été mené tout au long de l'année auprès de certaines communes et certains établissements publics de coopération intercommunale dans le cadre de la réalisation de leur plan communal de sauvegarde. Ainsi, sur les 165 communes réglementairement soumises à cette obligation, plus de la moitié en sont maintenant dotées (86). D'autres communes, bien que n'y étant pas soumises, ont également bénéficié du concours de l'Etat pour s'engager dans cette démarche : 83 autres PCS ont ainsi été réalisés.

Enfin, s'agissant des Jeux Olympiques de Londres 2012, les travaux du comité de pilotage départemental et du comité de pilotage calaisien se sont poursuivis courant 2011 afin de préparer au mieux le département à cet événement.

■ Les catastrophes naturelles

6 dossiers de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été instruits en 2011:

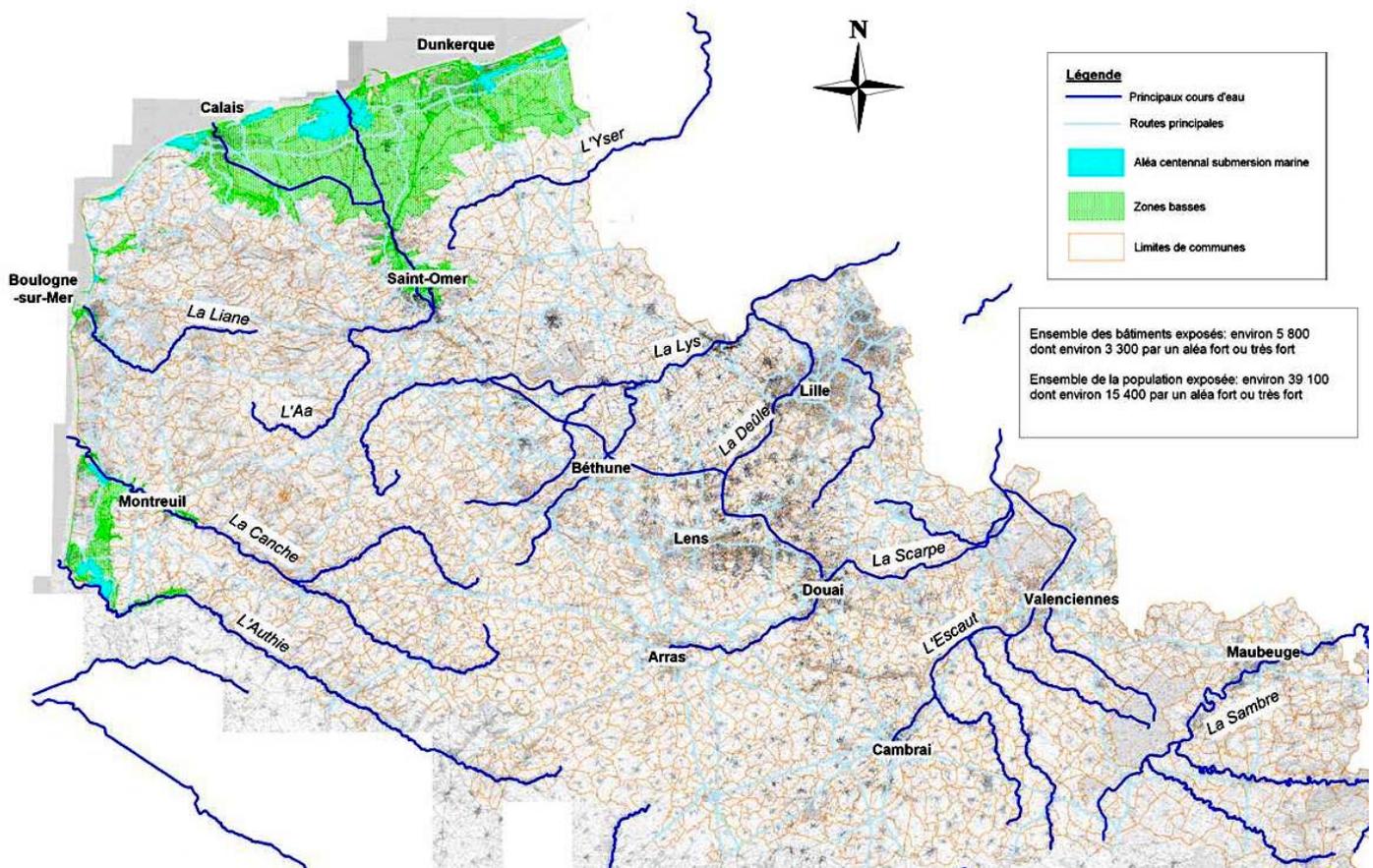
- 3 pour des mouvements de terrain ayant conduit à 1 avis favorable (Annay-sous-Lens) et à 2 ajournements (Achiet-le-Grand et Carvin) ;

- 3 pour sécheresse et réhydratation des sols, ces dossiers étant en attente de passage en commission Interministérielle (Clairmarais, Neufchatel-Hardelot et Longfossé).

Par ailleurs, la commission interministérielle a rendu 19 avis sur des dossiers déposés en 2010 :

- 11 ont été favorables : 5 pour sécheresse / réhydratation des sols (Offekerque, Ardres, Hinges, Mont-Bernenchon et Maroeuil); 6 pour mouvements de terrain (Harnes, Hermies, Cremarest, Maroeuil, Alette et Annay-sous-Lens).
- 8 ont été défavorables : 5 pour sécheresse / réhydratation des sols (Houchin, Calonne-sur-la-Lys, Lestrem, Aix-Noulette et Cremarest); 2 pour inondation (Cremarest et Carly) et 1 pour mouvement de terrain (commune de Bruay-la-Buissière).

■ Prévenir le risque de submersion marine



L'élaboration d'une cartographie des aléas submersion marine sur les 200 km de côtes du Nord-Pas-de-Calais a été engagée. La diffusion de ces informations aux élus du Pas-de-Calais a été réalisé jusqu'au "porter à connaissance" de ces aléas en juillet 2011. Le démarrage de l'activité de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques, mission nouvellement confiée à la DREAL, s'est concrétisée avec 18 inspections et la mise en œuvre concrète de la Directive Inondation avec la réalisation de l'Évaluation préliminaire des risques d'inondations (EPRI) qui a été approuvée le 22 décembre 2011.

Les ouvrages de défense contre la mer ont été inspectés en 2008 et 2009 grâce à une méthode d'évaluation simplifiée.

La connaissance topographique du littoral et des zones basses a été affinée grâce à des levés topographiques aériens par procédé laser réalisés en 2008 et 2009. La précision obtenue est de l'ordre de +/- 10 cm en hauteur. Sur la base de ces résultats et d'une

recherche des événements historiques de tempêtes, une étude a été commandée par la DREAL auprès d'un bureau d'étude pour caractériser l'aléa submersion marine.

Des réunions d'information et d'échange ont été organisées localement en octobre 2010 puis en juin 2011 pour présenter aux élus et autres acteurs du littoral ces cartographies de l'aléa de submersion marine. Après cette longue phase de consultation des élus sur les documents présentés, ceux-ci ont fait l'objet d'un porter à connaissance en juillet 2011. Cinq plans de prévention des risques littoraux ont été prescrits en septembre 2011 (Dunkerque Est, Oye-Plage/Gravelines, Calais, Boulonnais et Montreuillois).

■ Exercices et gestions d'événements

Comme tous les ans, afin d'entraîner les différents services (de secours, d'enquête ...) à intervenir sur des situations de "catastrophe", des exercices de sécurité civile ont été organisés en 2011 (exercice annuel binational au tunnel sous la manche en janvier, exercices sur deux des quatre établissements pénitentiaires du département, par exemple).

S'agissant de l'activité opérationnelle, l'année 2011 aura été riche en événements. Citons l'Enduropale en janvier, le Main Square festival en juillet, ou encore la situation particulière du port de Calais liée aux difficultés de la compagnie maritime Seafrance en novembre.

■ La qualité des eaux

La qualité des eaux est un enjeu de santé majeur sur lequel l'Etat est particulièrement vigilant. 3 arrêtés préfectoraux de mise en place de périmètres de protection de forage ont été signés, ainsi que 2 arrêtés de non protégéabilité en vue de protéger des ressources d'eaux destinées à la consommation humaine

Par ailleurs, un point "zéro" a été effectué sur les dossiers en cours dans le cadre du comité départemental de suivi des procédures, en lien avec la DDTM. 74 dossiers sont actuellement en cours : (40 non protégéabilité, 11 régularisations, 2 modifications, 9 autorisations et 12 projets).

Pour la distribution d'eau potable, 1 arrêté préfectoral a été pris: 1 dérogation Nickel-Sélénium (Véolia, pour 2 communes : Laventie et St Venant)

Par ailleurs, 1 restriction d'usage temporaire a été ordonnée pour la commune de Graincourt-les-Havrincourt (en août pour une durée de 4 jours).

Pour les eaux de loisirs, aucun arrêté préfectoral de fermeture (piscines, baignades) n'a été pris.

En revanche, 88 interventions directes en urgence ont été réalisées auprès des exploitants pour les inviter à prendre des mesures de gestion dans l'attente d'un retour aux normes de la qualité de l'eau (30 fermetures temporaires de bassin et 55 ordres de vidange, concernant des bassins de faible volume : spas, bains à remous, ...).

■ L'inspection des installations classées

536 inspections d'installations classées ont été réalisées, confirmant l'augmentation importante du nombre de visites des sites industriels observée ces dernières années, et la volonté d'assurer une fréquence minimale d'inspections en fonction des enjeux des établissements. L'ensemble des 16 sites Seveso seuil haut du département ont fait l'objet d'une inspection renforcée en 2011.

Par ailleurs, 239 contrôles inopinés de laboratoires d'analyse ont été menés afin de s'assurer de la conformité des rejets industriels : 59 sur le thème de l'air, 95 sur l'eau et 85 sur la légionellose.

Parmi les inspections renforcées menées auprès des 16 sites Seveso seuil haut du département, certaines ont porté spécifiquement sur les Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) de ces entreprises et d'autres sur leurs automates de sécurité. Par ailleurs, quelques inspections ont porté sur le thème spécifique de la maîtrise du vieillissement, en se focalisant sur les bacs de stockage et les tuyauteries des sites visités. Cette action sera poursuivie en 2011, principalement sur le respect des échéances du Plan vieillissement sur les bacs cryogéniques, les réservoirs et les cuvettes de rétention.

■ Le contrôle du réseau public de distribution d'électricité

La DREAL est chargée du contrôle des projets d'ouvrages de transport d'électricité de tension supérieure ou égale à 63.000 volts portés par le gestionnaire du réseau de transport. Concernant l'action de rénovation du réseau et de création d'ouvrages, trois autorisations ont concerné le département du Pas-de-Calais dont la rénovation et la sécurisation de la ligne aérienne 90.000 volts Longuenesse - Lumbres.

Par ailleurs un projet de reconstruction de la ligne aérienne 400.000 volts entre Avelin (59) et Gavrelle (62) est à l'étude. Compte tenu des investissements, ce projet a fait l'objet d'un débat public animé par une commission particulière du 12 octobre 2011 au 13 février 2012. 5 réunions-débats (dont 3 dans le Pas-de-Calais, à Hénin-Beaumont, Arras et Courcelles-les-Lens) ont eu lieu en 2011 sur ce projet.

En matière d'autorisation d'exécution de travaux sur le réseau de distribution d'énergie électrique (tension inférieure à 63.000 Volts), 206 dossiers de demandes d'ouvrages ont été déposés en 2011 principalement par ERDF, et 158 autorisations d'exécution d'ouvrages ont été délivrées.

La conférence départementale de l'électricité

Le 13 décembre 2011 s'est tenue la première conférence départementale relative aux investissements sur les réseaux de distribution d'électricité.

A cette occasion, ERDF, concessionnaire du réseau, et la Fédération Départementale d'Énergie (FDE62), autorité concédante regroupant 893 communes du Pas-de-Calais, se sont mis d'accord sur un programme prévisionnel d'investissements sur le réseau départemental pour 2011 et 2012. Cet accord est le fruit d'un long travail de concertation entre ERDF et la Fédération Départementale d'Énergie.

Hausse des investissements et engagements concrets :

Les dépenses d'investissements d'ERDF dans le Pas-de-Calais, qui sont déjà passées de 10,6M€ en 2007 à plus de 18,5M€ en 2011, devraient atteindre 18,8M€ en 2012.

PROTEGER LES CONSOMMATEURS

■ Assurer la qualité et la sécurité dans la filière alimentaire

En amont de la filière agroalimentaire, la Direction Départementale de la Protection des Populations concourt à la protection de la santé et du bien-être des animaux. Elle veille par ailleurs à la protection du consommateur dans le domaine de l'alimentation.

En 2011, la DDPP a géré plusieurs suspicions de maladies réputées contagieuses (tuberculose, fièvre catarrhale ovine...) sur certains cheptels bovins en concertation étroite avec le groupement sanitaire départemental. Les cheptels concernés ont été placés sous surveillance jusqu'à levée de la suspicion. 235 recherches analytiques sur les animaux et aliments pour animaux ont été confiées aux laboratoires d'analyses. 188 contrôles ont été effectués en élevage au titre de la conditionnalité des aides (contrôles d'identification des animaux et d'hygiène des élevages).



2.721 inspections ont par ailleurs été réalisées dans le domaine agroalimentaire.

La DDPP a assuré la certification pour l'exportation de produits des filières animales et végétales.

Enfin, ses agents ont procédé à 1.701 prélèvements dans le cadre de la mise en œuvre des plans nationaux de contrôle et de prélèvements.

Les anomalies les plus graves constatées lors de ces différentes interventions ont fait l'objet de 126 mesures de police administrative et de 56 procès-verbaux. Il a été également procédé à 117 retraits volontaires de marchandises non conformes (au total 2,3 tonnes) et à 24 saisies de denrées alimentaires reconnues impropres à la consommation (59,7 tonnes).

■ Veiller à la sécurité des produits industriels non alimentaires et des prestations de services et assurer la protection des intérêts économiques des consommateurs

L'Etat a pour objectif de permettre un fonctionnement loyal du marché, de renforcer la confiance du consommateur dans l'acte d'achat et de protéger les consommateurs vulnérables et les plus fragilisés.

En 2011, la DDPP a effectué 971 contrôles d'établissements pour s'assurer du respect des règles d'information du consommateur, dans des secteurs économiques tels que l'hébergement en maisons de retraite, les prestataires de déménagement, les agences immobilières, les auto-écoles.

Des investigations ont également été menées auprès des commerces d'ameublement installés dans des locaux à bail précaire. Le commerce électronique a également fait l'objet d'une attention particulière.

Il a ainsi été procédé au contrôle de 1.070 opérateurs, tous secteurs d'activité confondus.

Afin de sensibiliser le public, notamment les associations de consommateurs, aux nouvelles dispositions de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 sur le crédit à la consommation, un colloque a été organisé au lycée agricole de Tilloy-Les-Mofflaines avec la participation de représentants de la Banque de France et de travailleurs sociaux du Conseil Général.

Par ailleurs, deux actions de sensibilisation ont été réalisées à la CCI de l'Artois, agences d'Arras et de Béthune, au bénéfice d'auto-entrepreneurs afin de leur présenter diverses réglementations relatives à l'information du consommateur en matière économique.

S'agissant de la sécurité même des produits mis sur le marché, les enquêteurs de la DDPP ont participé à la réalisation de 34 programmations nationales : plans annuels de surveillance (jouets, produits chimiques, produits phytosanitaires, biocides et aliment du bétail), mais également vérification de la conformité de cosmétiques, de certains équipements de protection individuelle, de matériels et matériaux de construction, des appareils électriques et du matériel de jardinage.

La sécurité de certaines prestations de services (UV, ventes de véhicules neufs, aires de jeux) a également retenu toute leur attention.

Les analyses effectuées sur les 47 échantillons prélevés ont pu révéler la non-conformité, voire la dangerosité de certains produits (ex : gilets de signalisation destinés aux automobilistes, inserts de cheminée...) nécessitant leur retrait du marché ou des injonctions de mise en conformité.



L'Etat vigilant à la sauvegarde de l'emploi et au développement économique

L'Etat participe à l'animation du réseau local de soutien de l'économie, à la détection précoce et à l'accompagnement des entreprises en difficulté. L'emploi est placé au centre des actions des partenaires.

LES ACTION EN FAVEUR DE L'EMPLOI

"Les mercredis de l'industrie"

Cette action du SPEL menée par l'agence Pôle emploi de Lens Bollaert en partenariat avec la branche professionnelle est une démarche :

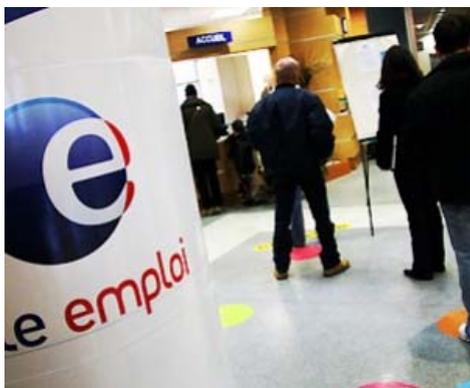
- *simple et accessible : le demandeur d'emploi repéré par son conseiller Pôle emploi ou la mission locale peut rencontrer des professionnels qui, après avoir étudié son parcours et évalué ses motivations, peuvent lui présenter concrètement les métiers qui recrutent et répondre à toutes ses questions ;*
- *personnalisée : le demandeur d'emploi intéressé peut revenir si nécessaire puis rencontrer les acteurs de la formation (AFPA, AFPI, GRETA, CFAI) pour construire ensemble le parcours de formation adéquat ;*
- *interactive : grâce à ce partenariat, les professionnels, les formateurs se connaissent mieux et ont pu créer des outils communs déployables sur la durée ;*
- *transférable : les résultats satisfaisants de cette action ont conforté l'idée de l'élargir à d'autres domaines en tension notamment l'hôtellerie restauration.*

□ La mobilisation de tous les acteurs

Les services de l'Etat se sont fortement mobilisés pour faciliter l'accès et le retour à l'emploi, dans le cadre des Services Publics de l'Emploi Local (SPEL) sous la présidence des sous-préfets d'arrondissement et réunissent, tous les mois, les principaux acteurs de l'emploi. Le SPEL constitue le lieu de synthèse des informations des partenaires et sont source de dynamique et de cohérence des actions menées.

Les SPEL ont travaillé sur la connaissance, au plus près des territoires, des freins en matière d'accès à l'emploi et ont mené des actions destinées à valoriser les différentes filières d'insertion professionnelle existantes, notamment celles de l'alternance. Une communication intensive, cohérente et coordonnée a été menée en matière d'alternance afin de créer un intérêt permettant de

percevoir l'alternance comme une filière d'excellence et d'insertion rapide et efficace. Les enjeux de l'orientation commencent à être mieux perçus par les acteurs locaux. La mise en place du Service Public de l'Orientation (SPO) devrait permettre de les relever avec efficacité.



Par ailleurs, l'ensemble des dispositifs aidés a été mobilisé dans sa totalité (CUI, contrats d'autonomie, adultes-relais, aides à la formation qualifiante...), au profit principalement des jeunes de moins de 26 ans et des demandeurs d'emploi de longue durée (notamment les seniors), cibles prioritaires de ces dispositifs. Le partenariat avec le Conseil Général sur les dispositifs d'insertion a été poursuivi, avec notamment près de 4000 CUI CAE prescrits au cours de l'année 2011. Une évaluation des résultats de l'ensemble de ces dispositifs d'insertion est en cours d'élaboration, notamment pour identifier la pérennité de l'insertion (analyse des situations 6 mois après la sortie de dispositif).

Un travail spécifique a été conduit avec le secteur privé (entreprises en direct, organismes consulaires, branches professionnelles, GEIQ...) afin de mieux connaître les besoins des secteurs professionnels et de préparer une meilleure adaptation de l'offre et de la demande, favorisant tant le coaching des demandeurs d'emploi que les circuits courts d'accès à l'emploi.

□ L'Etat présent pour soutenir l'économie locale et accompagner les entreprises en difficulté

■ L'Etat présent aux côtés des entreprises

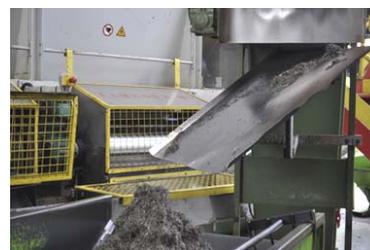
La cellule départementale "Contrats aidés"

Le rôle de la cellule départementale est de veiller à ce que les contrats aidés (CAE et CIE) soient prescrits au profit des publics cibles visés par l'arrêté du Préfet de région et à une consommation régulière de l'enveloppe accordée afin d'éviter les chutes brutales de prescription. Le rôle de la cellule est également de s'assurer que la prescription des CAE cofinancés entre l'Etat et le Conseil Général dans le cadre de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens (CAOM) au profit des BRSA soit réalisée sur les employeurs cibles que sont les structures d'insertion par l'activité économique.

Réunie mensuellement, la cellule est composée des prescripteurs : Pôle Emploi, les Missions locales, Cap Emploi, le Conseil Général, l'Inspection académique.

Une attention particulière portée aux entreprises

Le vademecum destiné aux entreprises qui décrit toutes les aides dont elles peuvent bénéficier est régulièrement mis à jour pour inclure tous les nouveaux dispositifs d'aide. Il est disponible sur le site de la préfecture et présenté à toutes les occasions.



● L'intervention financière de l'Etat

L'intervention de l'Etat en matière de soutien aux entreprises peut se résumer en un chiffre : 10,7M€.

En 2011, 3 conventions de revitalisation ont été signées dans le département pour un montant de 1,8M€ afin de contribuer à la création d'activités et au développement des emplois.

Pour compléter ce dispositif légal de revitalisation, le Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT) mis en place en 2009 a permis d'aider 18 entreprises du Pas-de-Calais, par la mise en place par OSEO d'un Prêt de Revitalisation des Territoires (PRT). 4,8M€ de PRT ont d'ores et déjà été décaissés par OSEO, 1.347 emplois ont été confortés et 294 emplois supplémentaires sont programmés sur les 3 ans à venir.

Enfin, l'Etat a accentué en 2011 son soutien à des actions collectives structurantes et s'est engagé dans de nouvelles actions pour répondre aux besoins des entreprises, via 2 types d'aide :

- la Prime d'Aménagement du Territoire (PAT) : 3 dossiers ont été présentés en 2011 pour lesquels 2,5M€ de subventions ont été accordés, permettant de créer ou conforter 3.815 emplois ;
- le Fonds de Restructuration de la Défense (FRED) : 1,6M€ de crédits ont été programmés dans la perspective de créer 235 emplois.

Quelques exemples d'actions de proximité :

Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) d'Aperam

Le PSE d'APERAM est le cinquième PSE concernant une entreprise de plus de 1.000 salariés depuis deux ans et demi, après ceux des entreprises Faurecia, Filartois, Française de Mécanique et STA, pour lesquelles les conventions de revitalisation sont toujours en cours.

Un outil essentiel : le plan de sauvegarde de l'emploi

En 2011, 3.493 licenciements économiques ont été comptabilisés, soit 1.200 de moins qu'en 2010. Parmi ces licenciements, 1.461 concernaient des entreprises de moins de 10 salariés et 2.032 des entreprises de 10 salariés et plus. Le nombre de PSE a baissé, 26 en 2010 et 10 en 2011. Au total, 1.257 personnes ont bénéficié d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

Concernant l'activité partielle, les entreprises y ont moins recouru. Les heures de chômage partiel indemnisées en 2011 ont baissé de 45% par rapport à 2010. Sur les 4.561.775 heures autorisées en 2011, 538.554 heures ont été indemnisées (soit un taux de consommation de 11,8%), contre 979.758 heures en 2010.

Les services de l'Etat ont mis l'accent sur l'aide à l'industrie et aux services liés à l'industrie comme principal axe de cette convention. Afin de préserver l'avenir de la plate-forme industrielle et d'éviter une concurrence stérile entre les cabinets chargés de la revitalisation, la zone d'intervention couvre prioritairement les communes du pays de la Lys romane, regroupées dans les communautés de communes Artois-Flandres et Artois-Lys.

La somme de 1.217.580€ sera consacrée par l'entreprise au soutien à la création de 223 emplois. Cette contribution comprend, d'une part, une première phase classique de 644.962€ consacrée à la mise en place d'un fonds de prêt et d'un fonds de

subvention ; d'autre part, une deuxième phase réserve un engagement financier de 572.618€. Ce montant prend en compte des investissements que pourrait avoir à réaliser Aperam pour "libérer" ses terrains (protection de canalisations notamment) au profit d'autres entrepreneurs.

La plate-forme d'innovation "Nouvelles Vagues"

En liaison étroite avec la délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT), la mission d'expertise économique et financière (MEEEF), et la direction générale des finances publiques de la région Nord- Pas-de-Calais, Aquimer, pôle de compétitivité boulonnais à vocation nationale, a répondu en juin 2010 au deuxième appel à projet "Plate-Forme d'Innovation" lancé par l'État et la caisse des dépôts et consignations en présentant un projet dénommé "Nouvelles Vagues", labellisé le 23 septembre 2011.



Développement économique Euralens

La volonté de s'appuyer sur l'arrivée du Louvre à Lens pour développer ce territoire s'est notamment traduite dans trois grands projets du CPER : grand projet 5 "l'implantation du Louvre-Lens", grand projet 16 "revitalisation du Pas de Calais", grand projet 17 "projets d'initiative territoriale".

Les opérations de mise en œuvre d'une stratégie concertée de valorisation touristique ayant bénéficié de subventions sont :

- un chargé de mission développement économique Euralens à la mission bassin minier : 45.336€ en 2010 et 2011 (crédits tourisme et FISAC).
- Dans le cadre de la création à Lens de l'antenne du comité départemental du tourisme, un chargé de mission pour la promotion touristique de la destination Louvre-Lens a été recruté pour une mission de trois ans de 2011 à 2014 : 560.367€ pour ces trois ans.
- la tranche 2 du programme de redynamisation du commerce et de l'artisanat pour la ville de Lens pour un montant de 559.900€ validé en 2011 n'a pas encore obtenu de subvention FISAC.

En matière de revitalisation économique du territoire, deux opérations participant au développement économique Euralens qui ont bénéficié de financement en 2011 méritent d'être citées :

- développement du campus de la logistique répondant à l'objectif du développement du cluster Euralogistic (400.000€ FEDER et 1.797.160€ FNADT) ;
- centre de développement des éco-entreprises (cluster éco-matériaux), financement de la halle des éco-matériaux pour 166.483€ FNADT.

Pour la coordination des opérations engagées dans le périmètre Euralens-centralité qui consistent à aménager les abords du Louvre-Lens, notamment le cheminement de la gare de Lens au musée, des subventions FNADT de 162.860€ ont été conventionnées en 2011.

En outre des fonds de revitalisation ont été utilisés pour développer les cluster pôle numérique culturel (92.800€) et pôle métiers d'art (50.000€).

Le développement du cluster Euralogistic

Le cluster Euralogistic a été labellisé grappe d'entreprises par la DATAR en 2011. Il crée le campus de la logistique, centre de formation logistique le plus innovant de France pour un montant total de 8,5M€ dont un investissement de 1,79 M€ du FNADT.

Le complexe accueillera à terme 2.000 personnes par an (scolaires et des adultes) dont 500 compagnons ouvriers de la logistique et les formera aux nouvelles technologies, au multimodal et au stockage en grande hauteur notamment. Il a pour objectifs de répondre aux difficultés de recrutement des entreprises déjà implantées en leur proposant une offre de formation qui répond à leurs besoins, de renforcer la compétitivité de la plateforme multimodale et d'élever le niveau de qualification des actifs sur le territoire dans un secteur essentiel au développement de la région.

Il est prévu de construire deux bâtiments (un à Oignies et un à Hénin-Beaumont) qui devraient pouvoir obtenir le label "bâtiment basse consommation" (BBC). Le projet constituera une vitrine de l'arrondissement de Lens.

Le Centre de Développement des Eco- Entreprises (CD2E)

Le CD2E est basé sur l'ancien carreau de mine du 11/19 de Loos-en-Gohelle. Seule structure de ce type au niveau national, l'association est en contact très étroit avec le monde de l'entreprise ; elle identifie et accompagne les éco-entreprises sur leur technologie (maturité du process, viabilité économique), la réglementation (française et européenne), les marchés potentiels et la concurrence.

L'objectif est de faire du Nord-Pas-de-Calais la région d'excellence des éco-entreprises en lançant un appel à projets par an dans différents domaines tels que le textile recyclé, les éco-matériaux, la valorisation de déchets ou les énergies renouvelables...

De multiples réunions associant la Préfecture, la DDTM, la DIRECCTE, la communauté d'agglomération de Lens Liévin (CALL) ont été organisées afin de faire émerger les projets du CD2E.

Le comité de suivi du grand projet 16 (opération 71) a attribué 4 M€ (FNADT) à la base 11/19 de Loos-en-Gohelle dont 166.484€ en 2011 pour la halle provisoire des éco-matériaux. Le bureau travaille actuellement avec le CD2E à la mise au point du dossier REHAFUTUR notamment.

[Le Plan de développement de l'Audomarois \(PDA\)](#)



Conçu comme une suite au contrat de site terminé fin 2010 et consommé à 96%, le PDA est un travail conçu par les élus, avec le concours et la participation de l'Etat, du conseil général, du conseil régional et de la CCI.

Il s'articule autour de 3 axes qui répondent à 3 constats préoccupants :

- un territoire fragilisé
- un territoire très dépendant de 2 filières industrielles
- un niveau de formation insuffisant avec une faible présence de l'enseignement supérieur et des métiers hautement qualifiés.

A ces 3 questions, 3 réponses sont apportées:

- renforcer l'attractivité du territoire avec plusieurs actions: mobilité, transports collectifs, réaménagement de la gare de Saint-Omer, développement du THD, création d'équipements attractifs et stratégie numérique (centre de congrès, centre nautique, réhabilitation d'équipements culturels et touristiques importants), dynamisation de l'image du territoire.
- diversifier l'activité économique par la création de zones d'activités bien réparties sur le territoire, poursuivre un travail sur la diversification des activités, en particulier le tourisme, mais aussi l'agriculture, les services aux personnes et à l'industrie, ainsi que créer un parc d'hôtels d'entreprises bien réparti.
- un travail plus affiné sur les filières de formation en lien avec les besoins des entreprises: montée en gamme des filières (verrier, papetier) et développement de la recherche sur l'eau.

Le total de ces actions, regroupées sur 3 axes et prévues sur trois ans, représente 93,5M€ dont 54,9M€ pris en charge par les collectivités. En 2011, toutes les actions

programmées ont pu faire l'objet d'un financement de l'Etat. Les dossiers 2012 sont en cours d'instruction et devraient aboutir.

■ Une mobilisation permanente des organes de vigilance

● *La Commission des Chefs de Services Financiers*

Elle a pour objet d'examiner les demandes de délais présentées par les entreprises connaissant des retards de paiement dans leurs échéances fiscales et sociales et les demandes de remise de dettes fiscales et sociales en application de la loi de sauvegarde des entreprises.

La commission s'est réunie 11 fois au cours de l'année 2011. Elle a été saisie de 59 nouveaux dossiers, a accordé 48 plans de règlement pour un montant de plus de 13M€.

Les services des impôts des entreprises de la DDFiP ont pour mission de détecter le plus en amont possible les difficultés de trésorerie des entreprises et de transmettre l'information au service économique. Ils accordent également des plans de règlement (147 en 2011).

● *Le Comité départemental d'examen des difficultés de financement de l'économie*

Il est chargé de détecter le plus précocement possible les difficultés des entreprises afin d'en assurer leur sauvegarde. Il peut proposer, pour les entreprises in bonis et présentant des perspectives de redressement, la mobilisation d'outils publics d'intervention :

- la réalisation d'un audit, sur des crédits alloués par l'État, et sous réserve de l'accord du chef d'entreprise ;
- l'obtention d'un prêt FDES (prêt pour le développement économique et social).

Il s'est réuni à 2 reprises au cours de l'année 2011.

● *La Cellule Opérationnelle de Suivi*

Composée des représentants des sous-préfectures, de la DDFiP, de la Banque de France, de la CCI Artois ainsi que de la DIRECCTE, elle examine des dossiers des entreprises rencontrant des difficultés. Chacun prend en charge les dossiers de son domaine de compétence et rend compte des actions entreprises au cours des dernières semaines (médiation entre les banques, délais CCSF, financement CODEFI, aides diverses). Cette cellule s'est réunie 10 fois au cours de l'année 2011.

● *La Commission Départementale de Financement de l'Economie*

Présidée par le Préfet, elle réunit le Directeur départemental des Finances Publiques et les responsables des services de l'Etat concernés, le Directeur de la Banque de France, les CCI, les banques, la Chambre des Métiers, le MEDEF, la CGPME, la Fédération de l'hôtellerie, la Fédération des artisans, le FNTR, l'association régionale de l'industrie automobile, OSEO Financement.

LES INVESTISSEMENTS DE L'ÉTAT AU PROFIT DE LA COMPETITIVITE DES TERRITOIRES

En 2011, les subventions versées par l'Etat au profit du développement des territoires se sont élevées à hauteur de 108,5M€

	2010	2011
Conventions de revitalisation	6,5M€	1,8M€
FNADT	12M€	7,4M€
PAT	3,9M€	2,5M€
FNRT	2,2M€ de prêts	4,8M€ de prêts
FRED	0,8M€	1,8M€
FISAC	1,6M€	1,2M€
DETR	12,7M€	12,6M€
DDU	2,4M€	2,4M€
DSU	68M€	74M€
TOTAL	110,1M€	108,5M€

LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES

□ Un Etat engagé dans l'aménagement durable des territoires

■ Prendre en compte les enjeux environnementaux

L'Etat promeut l'aménagement durable des territoires en accompagnant les collectivités dans leurs démarches de planification et favorise la prise en compte des enjeux environnementaux dans tout projet le plus en amont possible dans le cadre des SCOT (Arras et Littoral par exemple), des PLU, des projets de renouvellement urbain, d'infrastructures de transport, etc. Ces interventions prennent la forme d'avis, de conseils ou d'échanges dans le cadre, par exemple, de réunions et colloques.

■ Favoriser le développement d'un modèle urbain durable

● *L'objectif poursuivi :*

Le Grenelle de l'Environnement dresse une feuille de route essentielle pour l'action des services, déclinée à travers les lois Grenelle 1 et Grenelle 2. Un travail a été initié en 2011 par le ministère en charge de l'environnement afin de définir un projet stratégique ministériel.

Dans ce cadre, l'Etat apporte son soutien au développement de modèles urbains qui, tout à la fois, soient économes en espaces, répondent aux besoins de développement d'offres de logements ou de services, améliorent la qualité de vie, favorisent la diversité des activités et la mixité sociale, réduisent les besoins de déplacements, offrent le niveau de sécurité souhaité et minimisent les émissions de gaz à effet de serre.



Le contexte législatif de l'année 2011 a affirmé la lutte contre l'excès de consommation des espaces agricoles et l'accompagnement du développement réfléchi des territoires. A ce titre, l'Etat encourage les territoires à définir leur politique de développement maîtrisé, de préférence à une échelle intercommunale.

● *Des avancées notables :*

L'année 2011 a été marquée par l'accompagnement des intercommunalités dans l'élaboration de PLU intercommunaux, suite à l'entrée en vigueur de la loi portant engagement national pour l'environnement, le 12 janvier 2011. 12 intercommunalités ont déjà prescrit ce document, pour le compte de 223 communes.

Les communes se dotent progressivement de documents d'urbanisme

Les actions de sensibilisation et de conseil permanent des services de la DDTM sur les territoires ont conduit 25% des communes encore régies par le Règlement National d'Urbanisme à se doter d'un PLU ou d'une carte communale (réseaux de partenariats diversifiés : agences d'urbanisme, CAUE, Mission Bassin Minier, bureaux d'études privés...)

506 communes sont aujourd'hui couvertes par un document opposable.

Par ailleurs, la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) a été mise en place. Elle répond à l'objectif d'inscrire l'agriculture et la forêt dans un développement durable des territoires en divisant par deux le rythme d'artificialisation des surfaces agricoles d'ici 2020. La CDCEA a pour mission de formuler un avis sur l'opportunité de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme au regard de l'objectif de préservation des terres agricoles.

Les autorisations de construire les plus importantes font l'objet d'une décision explicite : 92,09% des permis (PC, PA, PD) sont instruits dans les délais réglementaires.

Suite au travail de contrôle et de police sur le territoire, 234 panneaux publicitaires ou enseignes en infraction ont fait l'objet d'un démontage ou d'une régularisation au cours de l'année 2011.

■ **Aménager durablement le territoire et améliorer l'accès aux grands équipements**

La mise en service en mai 2010 de la déviation de Thélus-Vimy par la RN 17 a contribué à diminuer le temps de parcours et à rapprocher les agglomérations d'Arras et de Lens en améliorant les relations économiques et d'échange entre les zones d'habitat et les bassins d'emplois. En partenariat avec l'ONF, 18Ha ont été reboisés en continuité directe de la lisière nord de la forêt. Il s'agit d'une mesure compensatoire visant à la reconstitution du massif forestier domanial de Vimy dont 5Ha de forêt avaient été détruits dans le cadre des travaux.

■ **Requalifier les autoroutes**

Au regard de la typologie du réseau routier national non concédé, il est apparu que l'autoroute A21 devait être traitée prioritairement compte tenu du passage en milieu urbain dense et pré-existant par rapport à l'infrastructure. Dans le cadre du XII^{ème} contrat de plan Etat-Région et avec la contribution du Syndicat Mixte des Autoroutes Artois Gohelle et de la Région, une enveloppe de 5M€ a permis la réalisation, en 2010, de 4 écrans à Hénin-Beaumont, Montigny-en-Gohelle et Noyelles-sous-Lens puis de finaliser le traitement de la section Lens-Dourges par la réalisation, en 2011, de l'écran de Fouquières-les-Lens (1.300m de long pour une hauteur de 3m).

■ **Améliorer la desserte ferroviaire des ports**

La modernisation de la liaison ferroviaire entre Dunkerque et Calais par l'achèvement de son électrification est en phase d'étude projet (signature de la convention de financement

par l'Etat et 6 autres partenaires en novembre 2011). Ce projet prévoit la modernisation de l'axe : électrification, travaux sur les ouvrages d'art, allongement d'une voie d'évitement permettant le croisement de trains de 750 m à Gravelines, automatisation de la signalisation, traitements acoustiques.

Les aménagements réalisés susciteront une nouvelle offre pour le fret en favorisant le développement de la filière conteneurs internationaux entre le Port de Dunkerque et divers sites de distribution en Grande - Bretagne, et une offre de 20 à 22 TER (dont 2 par heure sur les 3 heures de pointe du matin et du soir), avec un temps de parcours de 36 minutes, compétitif vis à vis de l'offre routière. La mise en service est prévue en 2014. Ces aménagements accompagnent également le développement du port de Calais.

□ Soutenir le monde agricole

■ Le paiement des aides du premier pilier de la Politique Agricole Commune dans les délais annoncés

Le versement des aides du premier pilier de la PAC constitue chaque année une priorité majeure pour l'État. Le montant total des aides et leur poids très important dans les comptes des exploitations en font un sujet très sensible. En 2010, les aides du premier pilier avaient concerné 6.199 exploitations pour un montant versé de 172M€ (1,9% des sommes versées en France). Le Pas-de-Calais est le 7ème département par le montant versé. L'Union Européenne autorise le paiement des aides entre le 1er décembre et le 30 juin mais la France avait obtenu l'autorisation de faire une avance dès le 16 octobre 2011 pour aider la trésorerie des agriculteurs touchés par la sécheresse.

En 2011, 6.160 demandes d'aides aux surfaces (pour 6.099 bénéficiaires) et 1.220 événements DPU ont été traités. 2.108 demandes d'aide à l'assurance sont en cours d'instruction. Dans le domaine animal, 1.157 demandes d'aide au maintien du troupeau vaches allaitantes (PMTVA) et 125 demandes d'aide aux ovins et aux caprins ont été instruites.

Au 31 mars 2012, les 6.160 bénéficiaires au titre de 2011 avaient perçu près de 165,7M€ d'aides de l'Union Européenne (FEAGA). Au 31 décembre, un peu plus de 162,5M€ avaient été payés. L'avance versée au 16 octobre 2011 aura concerné près de 99% des bénéficiaires pour un montant de près de 77M€.

La Commission Européenne reste très vigilante sur la qualité des contrôles. De nombreux audits sont réalisés. Les défauts constatés peuvent avoir des conséquences budgétaires très importantes, aussi l'instruction des demandes fait l'objet à tous les échelons d'un suivi attentif et les contrôles administratifs ou sur place sont nombreux.

En 2011, 837 contrôles sur place ont été réalisés pour vérifier l'exactitude des déclarations et le respect de certaines règles retenues au titre de la conditionnalité des aides. Parmi ces contrôles, 264 contrôles ont été réalisés par télédétection avec ou non retour sur le terrain.

Chiffres Clés

Moyens mis en œuvre par l'État :

- 166M€ d'aides européennes versées à 6.160 bénéficiaires au titre du premier pilier de la PAC au 31 mars 2012.

Chiffres illustrant des réalisations :

- 300 projets de modernisation des exploitations agricoles soutenus pour un montant d'investissements prévisionnel de 15M€ et une aide de l'Union Européenne, de l'État, de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du Conseil Régional Nord Pas de Calais de près de 4M€.
- 67 installations de jeunes agriculteurs accompagnés par l'État et l'UE.
- La solidarité nationale pour les agriculteurs victimes de la sécheresse dans le Boulonnais en 2010 et 2011 pour un montant de 710 k€.
- LEADER : 3 Groupes d'Action Locale (GAL), 61 nouveaux projets aidés par l'Europe en contrepartie d'un soutien des collectivités.



■ Un soutien continu à la modernisation des exploitations agricoles

A nouveau, 300 projets ont été retenus en 2011 pour un montant d'investissement de plus de 15M€ et un montant total de subventions de 3,89M€ (tous financeurs confondus). Le Plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage (PMBE) a touché 134 élevages pour une subvention totale de 2,66 M€ (FEADER : 1,33; Conseil Régional : 0,9; État : 0,42).

Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) a favorisé les investissements visant à réduire l'usage de produits phytosanitaires par une meilleure qualité d'application, l'acquisition de matériels de précision pour l'épandage des engrais azotés et les équipements de gestion des résidus de produits phytosanitaires. 96 projets ont été retenus pour un montant d'aide de 0,82 M€ (Agence de l'Eau : 0,45 ; FEADER : 0,19 ; État : 0,14 et Conseil Régional : 0,04).

Le Plan de Performance Énergétique (PPE) a porté essentiellement sur l'isolation des bâtiments, la récupération de chaleur et les économies d'énergie après un diagnostic énergétique de l'exploitation agricole. 70 projets ont été soutenus pour un montant d'aide de 0,40 M€ (Etat : 0,31 et FEADER : 0,09).

● La baisse des installations des jeunes agriculteurs se poursuit :



67 installations de jeunes agriculteurs ont été soutenues par l'État pour un montant d'aide en capital (Dotation jeune Agriculteur) de 0,77 M€ (État et FEADER à parts égales) et un montant d'aide de 0,5M€ sous la forme d'une bonification des intérêts des emprunts (MTS JA à 2,5%). Cette baisse de 15% qui s'explique par la pyramide des âges est à relativiser. En effet, le nombre de plans de professionnalisation personnalisés agréés qui donne le potentiel d'installations, est stable (93 PPP agréés en 2011). Un travail est en cours avec le Conseil Régional au travers du plan régional de création et de transmission agricole (PRCTA) pour promouvoir l'installation de jeunes agriculteurs.

● Une procédure accélérée pour aider les éleveurs victimes de la sécheresse en 2011 dans le Boulonnais :

Les éleveurs du Boulonnais ont été confrontés pendant deux années consécutives en 2010 et 2011 à des épisodes de sécheresse printanière ayant entraîné des pertes de récoltes en productions fourragères. Compte tenu de l'étendue et de l'intensité de la sécheresse en 2011 au niveau national, le Ministre a souhaité une procédure d'indemnisation accélérée par le Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture. La reconnaissance du caractère de calamité agricole à ce sinistre a été obtenue dès le 25 août pour 90 communes. 348 dossiers ont été déposés en octobre dont 94% par télédéclaration. 83 dossiers ont été retenus pour un montant de 188 k€. L'instruction des dossiers "papier" de la procédure 2010 s'est faite concomitamment. 63 dossiers ont également été retenus à ce titre pour un montant de 168 k€. Les paiements ont été effectués pour les deux procédures en janvier et février 2012. Des dégrèvements sur la taxe sur les propriétés non bâties ont également été accordés sans démarche pour un

montant de 142k€. 124 exploitants ont obtenu des allègements de charges sociales pour un montant de 212k€.

GIRZOM

Engagée depuis 1972 avec le concours des crédits du groupe interministériel pour la restructuration des zones minières (GIRZOM), la rénovation des voiries et réseaux divers des cités minières s'inscrit dans le cadre du contrat de projets 2007-2013.

La rénovation des grandes cités minières est aujourd'hui quasiment achevée. Les opérations inscrites en programmation sont désormais le plus souvent de petites unités, situées au cœur du tissu urbain et nécessitent le plus souvent une réflexion préalable sur l'amélioration de leur fonctionnement, leur recomposition et leur structuration urbaine. Si ces études permettent d'avoir une qualité de rénovation supérieure à celle des décennies passées, elles entraînent parfois un décalage dans le temps des dossiers.

Au 31 décembre 2011, 74% des crédits avaient été programmés (soit 63,80M€).

L'État a programmé 79 % des crédits prévus (soit 45,82M€), le Conseil régional 64 % (soit 9,02M€), le Conseil général du Nord 79 % (soit 3,69M€) et le Conseil général du Pas-de-Calais 57 % (soit 5,26M€).

La cohésion sociale, une priorité renouvelée

La cohésion sociale reste un enjeu majeur dans un département où 8,3% de la population bénéficie du Revenu de Solidarité Active (RSA). Seuls trois autres départements ont un taux de bénéficiaires du RSA supérieur.

Dans ce contexte, l'Etat doit garantir un accès pour tous au logement, à la scolarisation et agir pour la solidarité au profit des plus vulnérables.

Les aides de l'Etat

- Pour améliorer l'offre de logement social : 4,8M€ d'aides directes et environ 50M€ d'aides indirectes. 2.015 logements financés dont 418 très sociaux.
- Pour accroître la rénovation du logement privé (ANAH) : 8,8M€ sur 1.667 logements.
- Pour expérimenter la rénovation thermique des logements sociaux, grâce notamment à des crédits européens : près de 1.800 dossiers déposés dans le Pas de Calais

LE LOGEMENT

□ L'engagement de l'Etat dans la rénovation des logements

■ La politique de la Ville

● L'ANRU

Le Programme national de rénovation urbaine (PNRU) est mis en œuvre dans le cadre d'une convention cadre régionale, couvrant la période 2004-2013 sur un programme d'investissement global de l'ordre de 3Mds€, soutenu à hauteur de 1Md€ par l'ANRU et 340M€ par la Région. L'ANRU et l'Agence Nationale pour la Cohésion sociale et l'Egalité des chances (ACSé) développent un processus pour accompagner les fins de convention. Ce dispositif, qui



Le Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD)

Centré sur les quartiers Vauxhall-Fontinettes, le PNRQAD permettra la diversification de l'habitat afin d'attirer une nouvelle population. 3 grands principes ont été retenus : recréer du tissu urbain, aérer le quartier par la création d'espaces verts, offrir une meilleure qualité d'habitat et de vie aux habitants.

Environ, 250 logements seront ainsi construits dont 43 logements sociaux, 25 logements en accession aidée, 91 logements en accession libre, une centaine de logements sous forme de résidence pour personnes âgées.

Le Comité national d'engagement de l'ANRU a rendu un avis favorable le 6 janvier 2011.

Une convention pluriannuelle en présence de M. Benoît APPARU a été signée le 3 juin 2011.

prévoit l'élaboration d'un plan stratégique local et la signature de convention de quartier rénové, est en cours d'expérimentation sur dix sites en France, dont celui de Boulogne-sur-Mer. Dans le Pas-de-Calais, en 2012 ou début 2013, sept procédures de sortie de convention devront être engagées. Le travail entrepris localement pour mener chacune des conventions à son terme et pérenniser les dispositifs mis en œuvre permettra de construire au sein de la délégation territoriale du Pas-de-Calais une vision globale de la rénovation urbaine propice à une réflexion sur la poursuite de cette politique.

● **Les CUCS**

En 2011, 7,4M€ de crédits de l'ACSé ont permis de financer 607 actions présentées par 227 porteurs (37% dans le domaine de l'Education et 18% dans celui de l'Emploi).

La procédure d'accompagnement de rédaction des avenants CUCS s'est poursuivie. L'évaluation des 26 Programmes de Réussite Educative ont favorisé l'amélioration globale des contenus (en terme de parcours) aux regards de leurs objectifs, et notamment en terme d'actions liées à la "parentalité" et à la santé.

■ Résorber l'habitat indigne

Grâce à son réseau de référents territoriaux, le guichet unique d'éradication de l'habitat indigne a enregistré 648 nouveaux signalements, ce qui porte le nombre total de situations repérées, depuis la mise en place de ce dispositif opérationnel d'éradication de l'habitat indigne en 2002, à 6.673, dont 40% ont fait l'objet d'arrêtés imposant des travaux d'urgence ou de sortie d'insalubrité. La procédure de travaux d'office est mobilisée autant que de besoin.

Pour lutter contre l'insalubrité des logements, 330 arrêtés préfectoraux ont permis de mettre fin à des situations de logements indignes :

- 50 pour insalubrité soit 26 remédiables et 24 irrémédiables ;
- 1 pour sur-occupation ;
- 4 pour locaux impropres par nature à l'habitation ;
- 21 pour procédure d'urgence ;
- 18 pour procédure d'urgence.



Le Pas-de-Calais au 2^{ème} rang des aides de l'ANAH

Un dixième de l'activité de l'Anah se concentre dans la région Nord Pas-de-Calais, le département étant quant à lui le 2^{ème} de France avec 22,4M€ de subventions engagées en 2011. Par ailleurs, l'État engage avec ses partenaires la promotion de nouvelles opérations programmées et la poursuite de la mobilisation collective pour assurer la mise en œuvre du programme "Habiter Mieux", destiné à combattre la précarité énergétique. Il s'agit d'apporter à des propriétaires occupants modestes, dont le logement est peu performant d'un point de vue thermique, des aides de l'Anah pour réaliser des travaux (isolation, modernisation du système de chauffage) destinés à réduire fortement la facture énergétique.

A l'issue des travaux de réhabilitation de logements insalubres, 8 décisions de levée de procédure d'insalubrité ont pu être prises.

Les inspections nécessaires à ces décisions sont maintenant réalisées selon la norme ISO 17020 sous accréditation COFRAC pour assurer un meilleur service rendu à l'usager et pour diminuer le risque de contentieux avec les propriétaires.

□ Permettre l'Accès au logement des plus défavorisées

La politique d'accueil et d'hébergement en 2011

- 2.583 places financées dans le PDAHI pour un montant total de 22,5M€ ;
- 18 CHRS (suite aux fusions) ;
- 122 places CADA et 70 d'HUDA pour un montant total de 1,8M€ ;
- 2 établissements "humanisés" fin 2011 et de nombreux établissements en cours d'humanisation ;
- 523 places résidences sociales financées.

A travers la gestion de dispositifs tels que le DALO, mais aussi par la poursuite des alternatives à l'hébergement grâce à une mobilisation dynamique avec le secteur associatif d'outils anciens (ALT) ou nouveaux tels qu'Accès Vers et Dans le Logement (AVDL) ou l'Intermédiation Locative (IML) concourant tous à la volonté de sortir les personnes de l'hébergement lorsque leur présence ne s'avère plus nécessaire.

L'Etat s'est également organisé, à travers la DDSCS, pour répondre à la territorialisation des politiques du logement préconisée par le PDALPD en sectorisant notamment les agents sur les dossiers transversaux comme les PLAI ou les Comités territoriaux du Plan (CTP).

Enfin, la DDSCS concoure activement à la qualité des prises en charge des personnes accueillies dans les pensions de famille. Elle soutient, en lien avec le secteur associatif, la création de ces établissements en semi-autonomie où sont logées des personnes au lourd passé de désocialisation ou dont le handicap psychologique est stabilisé mais pour qui l'accès à un logement autonome ne semble pas envisageable sauf éventuellement à moyen ou long terme.



■ La gestion du DALO

Le DALO a pour but essentiel de proposer un logement à des personnes (seules ou en famille) qui en sont dépourvues, qui vivent dans des conditions de logement indignes ou en situation de sur-occupation.

En 2011, l'activité au titre du DALO a cru de 25,4% en passant de 308 en 2010 à 375 dossiers en 2011.

Toutefois, cette augmentation n'a eu qu'une faible incidence sur le taux de reconnaissance du caractère prioritaire et urgent (29,5% contre 27,4%) toujours inférieur de 10 points par rapport à la moyenne nationale (39%). Ce taux, correspondant à 102 situations, s'explique par la présentation de dossiers ne remplissant pas les critères imposés par la loi DALO ou dont la demande a entre-temps été retirée.

Les grandes tendances constatées en 2010 se sont maintenues :

- une sur-représentation des demandes provenant de l'arrondissement de LENS (55,7% pour seulement 25% de la population départementale)
- un relogement des bénéficiaires DALO grâce à la mobilisation de l'ensemble des intervenants (sous-préfectures, DDSCS, bailleurs,...).

Il y a eu peu de recours sur les décisions de rejet, ce qui est le signe d'une motivation suffisamment explicite et détaillée permettant au destinataire d'en apprécier la portée. Il convient de noter que, dans le Pas-de-Calais, l'Etat n'a pas été condamné au paiement d'astreintes pour non respect du relogement dans les délais impartis par la loi (6 mois) depuis sa mise en place en 2008.

Le délai de relogement moyen est de l'ordre de trois mois.



Une situation concrète

Monsieur A., se retrouvant à la rue suite à des problèmes financiers, a été accueilli en CHRS pour une semaine. Il souhaitait retrouver une autonomie financière et intégrer de nouveau un logement.

Il a bénéficié d'une prolongation d'hébergement qui lui a permis de trouver rapidement un travail. Il a pu solder ses dettes. Il a ensuite préparé "l'après CHRS" avec le service d'accompagnement vers et dans le logement.

Monsieur A. a pu sortir du CHRS au bout de 10 mois après avoir redressé sa situation financière. Sa motivation et l'accompagnement dont il a bénéficiés lui ont permis de retrouver une autonomie dans ses démarches et de faciliter sa réinsertion sociale.

Maintenant, il travaille très régulièrement en intérim et a pu intégrer un logement autonome. Il a commencé une vie de couple.

- La poursuite de la priorité donnée "au logement d'abord"

● La priorité à la sortie du dispositif Accueil et Hébergement d'Insertion (AHI)

Dans le cadre de la politique "du logement d'abord" les résultats constatés en 2011 montrent que les objectifs assignés par le Ministère ont été respectés :

- sur les 420 personnes sorties des Centres d'Hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS) près de 36% ont intégré un logement social de droit commun (objectif national : 30%).
- Le dispositif d'accompagnement vers et dans le logement de personnes sortantes du dispositif AHI a permis de préparer la sortie, de suivre le relogement et de permettre l'adaptation à celui-ci de 268 familles issues en majorité des CHRS.

Il convient de préciser que sur ces 268 familles, 197 ont bénéficié d'un logement collectif et 71 d'un logement individuel.

Par ailleurs, les associations gestionnaires conventionnées ont pu disposer de 381 logements conventionnés en ALT représentant 1.061 personnes pour une période ne pouvant excéder 18 mois de présence.

■ Le contingent préfectoral

Prévu par l'article L441-1 du code de la construction et de l'habitation et mobilisé dans le département du Pas-de-Calais depuis août 2010, le contingent préfectoral ambitionne de permettre l'accès au logement des personnes défavorisées identifiées dans le Plan Départemental d'Accès au Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). Elle s'inscrit dans la priorité, définie au niveau national, d'assurer à chacun un logement

pérenne. Le contingent préfectoral a également participé à la fluidité des parcours dans les structures

d'hébergement

contribuant, là encore, à la mise en œuvre du "logement d'abord".

Ce dispositif a permis d'identifier 9.000 logements

prioritairement réservés pour ce dispositif qui

constitue un outil privilégié, notamment pour procéder plus rapidement au relogement de personnes sortantes du dispositif Accueil, Hébergement et Insertion (CHRS ou hébergement en Allocation de Logement Temporaire).

Depuis sa création, 539 ménages ont signé un bail grâce au contingent préfectoral.

Les principes du contingent préfectoral

- Un recensement exhaustif des publics prioritaires potentiels grâce à un suivi et à une mise à jour réguliers des personnes retenues dans le contingent
- Un partenariat renforcé avec les acteurs du logement dans l'arrondissement : mairies, CCAS, SIAO, structures d'hébergements, MDS, bailleurs sociaux, association régionale de l'habitat...
- Un relogement de publics prioritaires, y compris DALO, plus efficace et une amélioration de l'accès au logement des publics accueillis en hébergement.

Une situation concrète

La Maison du Département Solidarité (MDS) d'Arras Nord a saisi la préfecture pour signaler la situation de Mme B., mère célibataire ayant un enfant en bas âge.

Mme B. était suivie par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO). Hébergée chez des amis, elle était sur liste d'attente pour intégrer un foyer d'urgence. Au vu de la précarité de sa situation, son dossier a été inscrit dans le dispositif du contingent préfectoral.

Sa candidature a été proposée, en première position, à un bailleur pour un logement correspondant à ses revenus (un peu moins de 900€).

Son dossier a reçu un avis favorable de la Commission d'Attribution des Logements. 7 jours après cette décision, Mme B. signait le bail de location.

■ Le numéro unique

La réforme du numéro unique instaurée par la loi du 25 mars 2009 et le décret du 29 avril 2009 a conduit à la mise en œuvre en octobre 2010 de la réforme du formulaire unique de demande et, le 28 mars 2011, à la mise en service de l'application nationale d'enregistrement des demandes, avec pour objectifs de simplifier les démarches pour le demandeur, de garantir ses droits en donnant une date certaine à sa demande, de lui permettre d'exercer un recours au delà d'un délai "anormalement long" et de mieux connaître la demande.

Ce nouveau système a requis la désignation d'un gestionnaire départemental, rôle assuré conjointement par deux services de l'État : la DDTM et la DDSCS. Ces deux services sont aussi guichet enregistreur.

■ La prévention des expulsions

L'activité en matière de prévention des expulsions a été marquée par l'aggravation des effets de la crise économique sur la situation sociale des ménages.

L'Etat et le Conseil Général ont travaillé, en 2011, à la mise en place d'une commission de coordination de prévention des expulsions (CCAPEX) qui s'inscrit dans la stratégie locale déjà menée en faveur des populations les plus défavorisées. Il s'agit d'une instance de pilotage et de coordination permettant à tous les acteurs d'agir le plus en amont possible afin de trouver des solutions avant que la procédure d'expulsion ne soit initiée.

S'agissant des expulsions, le nombre d'assignations est resté stable avec 2.644 assignations contre 2.642 en 2010. Fruit du travail de prévention mené ces dernières années, le nombre de commandements de quitter les lieux a par ailleurs diminué (1.288 en 2010, 1.197 en 2011).

Le nombre de réquisitions de la force publique a quant à lui diminué (796 en 2010 contre 701 en 2011) alors que le nombre de décisions accordant le concours de la force publique a augmenté (420 en 2010 contre 516 en 2011).





□ Les politiques et actions en faveur de la jeunesse

■ La réinsertion scolaire

26 Programmes de Réussite Educative (PRE) existent actuellement et bénéficient à 2.280 enfants dont 1.838 font l'objet d'un parcours individualisé, soit un taux de 80,61%. Ces PRE élaborent leurs contenus et leurs offres à partir des besoins constatés sur les territoires. Parmi ces besoins sont principalement recensés le soutien à la parentalité, la santé et le soutien scolaire. Malgré des difficultés budgétaires et sociales, les collectivités locales qui disposent d'un PRE ont le souci de pérenniser la démarche entreprise dans l'accompagnement des enfants et adolescents et de leurs familles les plus en difficultés.

La politique de développement des internats d'excellence s'est poursuivie, avec 4 établissements supplémentaires (9 au total) ayant labellisées des places d'excellence, portant ainsi la capacité d'accueil à 170 places destinées aux élèves et aux étudiants d'origine modeste, notamment ceux issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. 78 élèves ont été admis en internats d'excellence à la rentrée 2011 (53 en 2010). L'internat d'excellence s'adresse à des collégiens et lycéens motivés ne bénéficiant pas des conditions de travail qui garantissent les meilleures chances de réussite scolaire.

Il existe, par ailleurs, d'autres dispositifs permettant de venir en soutien aux élèves en difficulté sociale ou scolaire :

- l'Etablissement de Réinsertion Scolaire rattaché au lycée Jan LAVEZZARI de Berck sur Mer : 10 garçons âgés de 13 à 15 ans, issus des classes de 5ème, de 4ème et de 3ème, ont fait leur rentrée en novembre 2011. Ils bénéficient d'un encadrement particulier : une coordonnatrice, 4 assistants d'éducation, 3 enseignants et une éducatrice PJJ ;
- les cordées de la réussite : lancées en 2008, les "cordées de la réussite" ont pour objet d'introduire une plus grande équité sociale dans l'accès aux formations d'excellence. Le nombre de cordées labellisées est passé de 4 cordées en 2009 à 11 cordées à la rentrée 2011.
- les écoles de la deuxième chance ont ouvert deux nouveaux sites à Arras et Saint-Omer. Un nouveau projet est maintenant attendu à Boulogne-sur-Mer et Calais.

● *Education prioritaire : le programme ECLAIR*

Le programme CLAIR, expérimenté à la rentrée 2010 dans 4 établissements du Pas de Calais est étendu à la rentrée 2011 aux écoles primaires du secteur des établissements ECLAIR (Ecoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) et élargi aux établissements des Réseaux Ambition Réussite (RAR) et à certains établissements repérés en difficulté. 8 collèges sont concernés : Martin Luther King, Vadez et Vauban de Calais, Langevin d'Avion, Langevin de Boulogne, Camus de Bruay, Langevin Wallon de Grenay, Jean Zay de Lens. Ce programme prévoit pour ces établissements un encouragement à l'innovation pédagogique et un recrutement et une affectation sur profil des personnels et l'amélioration du climat scolaire.

● *Scolarisation des élèves handicapés*

L'éducation nationale poursuit ses efforts en matière de scolarisation des élèves porteurs de handicap en vertu de la loi de 2005. Il en résulte que :

- 5.511 élèves porteurs de handicap sont scolarisés à la rentrée 2011 ;
- 3.751 élèves dont 1316 en CLIS pour le premier degré ;
- - 1.760 élèves dans le second degré se répartissant comme suit :
 - 973 en collège dont 318 en SEGPA ;
 - 117 en lycée d'enseignement général ;
 - 110 en lycée professionnel ;
 - 128 en EREA ;
 - 432 en ULIS.

Au 31 mars 2012, 2.265 élèves de l'enseignement public ont fait l'objet d'une notification de la MDPH pour un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel, 794 élèves sont accompagnés par un AVSI en contrat d'assistant d'éducation, 221 élèves le sont par un ASCOL; 1.184 élèves par un auxiliaire de vie scolaire en contrat aidé et 66 élèves sont en attente d'accompagnement. Par ailleurs, 105 enfants sont en attente d'un accompagnement adapté. Les recrutements, qui concernent des profils difficiles à trouver, sont en cours.

■ *L'information et l'accueil des jeunes*

L'Etat a poursuivi et développé ses actions afin de favoriser l'information des jeunes, encourager la prise d'initiative et la participation des jeunes ainsi que leur engagement citoyen.

● *L'information des jeunes*

En améliorant la connaissance de leur environnement, en leur apportant des conseils dans tous les domaines de leur vie, l'Information Jeunesse a pour but de rendre les jeunes plus autonomes, plus responsables et de développer leur citoyenneté en facilitant leur intégration sociale. La DDCS a veillé à mettre à la disposition des jeunes une information objective et cohérente dans des structures de proximité. Dans le département du Pas-de-Calais, le réseau Information Jeunesse est composé de 34 Points d'Information Jeunesse (PIJ).

L'animation départementale du réseau est confiée au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ) de Lille. Celui-ci a eu notamment pour mission d'accompagner les PIJ dans leur future participation au Service Public de l'Orientaion (loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie).

● *Les Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ)*

Un PAEJ a une fonction préventive d'accueil, d'écoute, de soutien, d'orientation et de médiation auprès de jeunes exposés à des situations à risque et de leurs parents. Destinés aux adolescents et jeunes majeurs en grande difficulté sociale, morale et d'insertion, ces points d'accueil assument aussi une fonction de médiation entre le jeune et sa famille et entre le jeune et les structures d'insertion, notamment les établissements scolaires et les dispositifs d'insertion sociale ou professionnelle.

Les PAEJ sont au nombre de 5 dans le département du Pas-de-Calais. 549.320€ de subventions leur ont été alloués en 2011.

Dès septembre 2010, la DDCS a organisé des rencontres régulières avec ces structures afin de mieux définir leurs modalités d'intervention et constituer un réseau départemental connu et reconnu. Parallèlement la DDCS a financé sur des crédits nationaux à hauteur de 260.000€ la mise en place de deux Maisons des Adolescents, l'une couvrant le Sud-est du département et basée à Hénin-Beaumont, l'autre pour le littoral à Saint Omer avec

une antenne à Boulogne sur Mer. Les PAEJ sont appelés à s'inscrire dans ce projet fédérateur mené par le Conseil Général du Pas-de-Calais.

■ La prise d'initiatives et la participation des jeunes

L'Etat a poursuivi le développement de sa politique de soutien aux initiatives et l'engagement des jeunes en leur permettant de mieux connaître les projets auxquels ils peuvent s'associer en les aidant à réaliser les projets qu'ils élaborent eux-mêmes en leur apportant une aide méthodologique et financière.

La DDCS a poursuivi son soutien aux relais locaux, associations ou services de collectivité locale, qui sont au nombre de 24 "Points d'Appui Envie d'Agir" et 8 Comités Locaux d'Aide aux Projets (CLAP). Elle en anime le réseau départemental.

Dans le cadre des CLAP, 428 jeunes ont été accompagnés et 96 projets de jeunes ont été aidés financièrement dont 92 projets de nature économique. Ces projets ont permis de créer 92 emplois.

Un témoignage

Mademoiselle Jennifer DUMONT, volontaire au sein de la CSP Béthune pour une mission d'accueil du public d'octobre 2011 à juin 2012, a qualifié cette expérience d'"inoubliable".

Elle lui a apporté maturité et patience, qualités qui lui seront utiles pour le concours d'Aide-Soignante qu'elle envisage de passer.

Grâce à cette expérience, elle éprouve plus de facilités à communiquer et à passer des entretiens professionnels.

Son regard vis à vis de la Police Nationale est désormais différent à la lumière des problèmes quotidiens des personnes se présentant au commissariat.

■ Le service civique entre en expérimentation dans le Pas-de-Calais

Créé par la loi du 10 mars 2010, le service civique volontaire a été étendu aux services de sécurité.

Le Service Civique a été mis en place dans le Pas-de-Calais dès l'été 2010 et les structures susceptibles d'accueillir des jeunes volontaires ont été sensibilisées dès octobre 2010.

52 organismes ont été agréés en 2011 et concernant 288 jeunes. Le nombre de mois de contrat s'élève en 2011 à 636,5, ce qui représente une mobilisation financière de 286.425€, sur la base d'une indemnité mensuelle de 450€.

Par ailleurs, 4 jeunes volontaires ont été accueillis dès le mois d'octobre 2011 au sein de services des forces de l'ordre. Leurs missions s'articulent autour de deux axes majeurs :

- participer aux actions de prévention, notamment en milieu scolaire, et proposer la création de supports de travail nouveaux (ex : dangers de l'internet...) ;
- participer à l'accueil du public, à l'accompagnement et à l'orientation des victimes et travailler à l'amélioration de la prise en charge des victimes avec le référent départemental violences, les associations assurant les permanences, les travailleurs sociaux et psychologues œuvrant dans les services. S'agissant de cette mission, deux postes sont définis en commissariat.



Les politiques de jeunesse dans le Pas-de-Calais

- 18 communes et 10 intercommunalités ont conclu un Contrat Educatif Local. 25.940 jeunes dont 48% de 11 - 17 ans ont été accueillis en CEL (Statistiques 2008 - 2010).
- 11 communes et 8 intercommunalités ont un Projet Educatif Local. Cela a concerné 8.627 enfants et jeunes en 2011, dont 48% de 11 - 17 ans et 31% de 6 - 10 ans.

■ Les politiques éducatives territoriales

La politique de partenariat menée par l'Etat avec les collectivités locales et les intercommunalités a été refondée et redimensionnée en 2011 à partir d'éléments de diagnostic et une volonté locale réaffirmée. La DDCS a mis en place un processus d'accompagnement et de validation des actions conduisant à une décision partagée s'appuyant sur un programme d'activités défini. Cette démarche est suivie d'une démarche d'évaluation qualifiée.

En 2011, l'Etat a soutenu des Projets Educatifs Locaux en milieu rural au nombre de 14 pour un montant de subventions de 66.914€.

En milieu urbain, 55.789€ ont été engagés pour soutenir une dizaine de collectivités locales ou EPCI. La participation des collectivités territoriales et locales s'est portée à 404.402€.

- Le Programme Départemental "DPL3" : Dépistage précoce des troubles du langage à 3 ans

L'action départementale de repérage, dépistage et prise en charge des difficultés de langage à l'école maternelle s'inscrit dans un plan d'action académique. L'objectif est de repérer de manière précoce les enfants présentant des difficultés dans l'acquisition du langage oral pour leur apporter, au sein de l'école, une aide spécifique ou pour les orienter, si cela est nécessaire, vers un suivi médical adapté. L'action a été étendue à l'ensemble des écoles relevant de l'éducation prioritaire. Elle concerne également quelques écoles identifiées dans les circonscriptions hors éducation prioritaire. 148 écoles maternelles supplémentaires se sont inscrites dans ce dispositif.

□ L'action en faveur des personnes et familles vulnérables

- L'accompagnement des enfants privés de soutien familial : les pupilles de l'Etat

Les services de l'Etat ont assuré en 2011 la tutelle et le suivi de 187 pupilles de l'Etat avec le concours des quatre conseils de famille des pupilles de l'Etat. L'augmentation du nombre des pupilles de l'Etat se poursuit dans le département : 122 en 2009, 137 en 2010, 187 en 2011.

En 2011, 50 enfants ont été admis pupilles de l'Etat et 32 sont sortis du dispositif. Sur les 50 admissions, 22 enfants sont placés en vue d'adoption et 18 projets d'adoption sont en cours d'étude. 15 bébés sur 24 nés sous secret sont concernés par un placement en vue d'adoption par des familles agréées par le Conseil général.

- L'accompagnement des familles dans leur rôle de parents

Les missions de la DDCS s'inscrivent dans le champ large de la parentalité en lien et en complémentarité avec la mission de la CNAF - Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants. La DDCS assure avec la Caisse d'Allocations Familiales le co-pilotage des dispositifs de soutien à la fonction parentale : REEAP (Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents), Médiation Familiale, Points Info Famille, Etablissements de Conseil Conjugal et Familial.

Le dispositif du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents a été co-financé en 2011 par des crédits à hauteur de 648.443 €. Dans le cadre de l'appel à projet départemental lancé par la CAF 62, 243 actions ont été présentées contre 123 actions en 2010. Les actions labellisées et financées ont pour objectif de soutenir les parents dans leur fonction parentale. La journée départementale annuelle qui rassemble les acteurs des comités locaux et des représentants des institutions avait pour thème la relation "parents – école".

- *Le dispositif du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents*

Ce dispositif a été co-financé en 2011 par des crédits à hauteur de 648.443,85€ : 396.000€ de fonds en provenance de la CAF et 252 443€ en provenance de la DDCS. Dans le cadre de l'appel à projet départemental lancé par la CAF (et co-instruit par la CAF et la DDCS), 243 actions ont été présentées contre 123 actions en 2010. Les actions labellisées et financées ont pour objectif de soutenir les parents dans leur fonction parentale.

L'animation départementale du REAAP demeure assurée par deux co-pilotes, l'Association Colline et la Fédération départementale des Centres sociaux, depuis 1999 et s'appuie sur 8 comités locaux co-animés par un animateur départemental et un animateur local.

La journée départementale annuelle qui rassemble les acteurs des comités locaux et des représentants des institutions a eu pour thème en 2011 la relation "parents –école".

● *La Médiation Familiale*

En 2011, 6 services étaient ouverts aux familles. Dans le cadre de sa délégation de crédits à la CAF, la DDCS a accordé en 2011 une enveloppe de 76.468€ pour le dispositif. La CAF a ainsi conventionné 10 ETP en 2011 répartis de façon à optimiser la couverture territoriale en matière d'offre de service de la médiation familiale en direction des familles.

● *Les Points Info Famille (PIF)*

8 PIF sont chargés d'informer les familles et de simplifier leurs démarches. Ces lieux sont équipés d'un site Internet qui permet de délivrer une information généraliste et une information adaptée au contexte local.

□ **Les politiques et actions en faveur des Droits des Femmes et à l'Égalité**

En 2011, outre le maintien des actions régaliennes (CIDFF, Lieux d'accueil d'écoute et d'orientation, dispositifs d'éviction des auteurs de violences), la Mission Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité a concentré ses travaux sur quatre champs :

- la construction d'un projet de service commun à la DRDFE et aux deux DDCS (59 et 62), servant à clarifier les contours des missions de chacune et à définir des modalités efficaces de fonctionnement, notamment dans l'élaboration de la programmation ;
- la promotion d'un travail en réseau et d'une prise en charge globale des situations de violences conjugales à travers un réseau de prévention et de lutte contre les violences au sein du couple sur l'arrondissement de Lens sur la base du cahier des charges des "référénts". Les premiers résultats de ces travaux sont particulièrement encourageants, d'une part par le nombre de structures présentes dans le réseau (plus de 70), d'autre part par la qualité des outils construits (guide à l'usage des professionnels, plaquette destinée au public, programme de formation) ;
- la sensibilisation et l'information des plus jeunes aux conséquences des violences conjugales, et des violences sexistes sur le Saint-Polois (Théâtre forum pour les classes de 5ème le 25 novembre) et sur Lens (création d'un DVD de prévention des comportements sexistes pour les lycéens) ;
- la création et la mise en œuvres de projets transversaux aux missions de la DDCS62 telle l'opération "62 Elles" destinée aux femmes hébergées en CHRS et dont l'objectif est d'user de la pratique sportive comme d'un outil de reconstruction personnelle. Cette opération se compose d'un "programme" de 10 séances d'activité physique, et d'une journée festive, temps de liberté, pour ces femmes.

□ **Actions conduites par la Mission Politique de la Ville**

Au cours de l'année 2011, 7.464.588€ ont été répartis sur 607 actions initiées par 227 porteurs de projets. Une attention particulière a été portée au rythme de consommation des crédits, avec l'engagement de 70% des crédits au cours du premier semestre. Un travail de fond a également été mené en lien avec les services de l'Etat et l'équipe des délégués du préfet, afin d'améliorer les partenariats administratifs et financiers ainsi que l'accompagnement technique et pédagogique des porteurs de projets.

La répartition de l'enveloppe a été guidée par un double objectif :

- le respect des thématiques prioritaires de l'ACSé, dans un contexte budgétaire contraint (- 19% en moyenne par rapport à 2010) ;
- la consolidation pour l'avenir de la politique de la ville dans sa forme actuelle (avenants aux CUCS) et dans le cadre d'une approche territorialisée (projets territoriaux de cohésion sociale).

■ Le respect des thématiques prioritaires de l'ACSé

La programmation ACSé en 2011 a respecté les thématiques prioritaires de l'ACSé, avec notamment 37,7% des crédits dédiés à des actions éducatives et 18% pour des actions relatives à l'emploi et au développement économique. 4,8% ont été consacrés à la santé et 7,13% à la prévention de la délinquance, thématiques également prioritaires, soit ZZ% attribués aux thématiques prioritaires.

l'acsé

l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances

En matière de réussite éducative, 26 Programmes de Réussite Educative (PRE) existent actuellement dans le département, et bénéficient à 2.280 enfants dont 1.838 font l'objet d'un parcours individualisé, soit un taux de 80,61%. Ces PRE élaborent leurs contenus et leurs offres à partir des besoins constatés sur les territoires. Parmi ces besoins sont principalement recensés le soutien à la parentalité, la santé et le soutien scolaire. Malgré des difficultés budgétaires et sociales, les collectivités locales qui disposent d'un PRE ont le souci de pérenniser la démarche entreprise dans l'accompagnement des enfants et adolescents et de leurs familles les plus en difficultés.

La politique de développement des internats d'excellence s'est poursuivie, avec 4 établissements supplémentaires (9 au total) ayant labellisées des places d'excellence, portant ainsi la capacité d'accueil à 160 places destinées aux élèves et aux étudiants d'origine modeste, notamment ceux issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. 78 élèves ont été admis en internats d'excellence à la rentrée 2011 (53 en 2010).

Les écoles de la deuxième chance ont ouvert deux nouveaux sites, l'un à Arras, l'autre à Saint-Omer. Un nouveau projet est maintenant attendu à Boulogne-sur-Mer et Calais.

Dans le domaine de la santé, les deux ateliers santé-ville d'ores et déjà existants dans le département (Boulogne et Arras) commencent à essayer leur modèle, des réflexions ayant commencé sur les territoires de Lens, d'Hénin-Carvin, d'Artois Com et de Calais. La mission Politique de la Ville et les délégués du Préfet encouragent les travaux de mise en perspective de cet outil au service des territoires et des publics soit en les accolant au volet Santé des CUCS soit en les positionnant auprès des PRE, en lien à chaque fois avec l'ARS et les projets locaux de santé qui existent sur les territoires. Cette stratégie permet de donner de la cohérence aux outils et aux méthodologies et de la convergence aux partenariats et aux objectifs partagés.



■ La consolidation pour l'avenir de la politique de la ville

Prorogés jusqu'en 2014, les CUCS et leurs porteurs ont engagé une démarche d'évaluation et d'avenant, afin d'adapter la contractualisation de la période 2012-2014 aux enseignements tirés de l'expérience 2007-2011.

La démarche a abouti pour les territoires d'Arras et de Saint-Omer, et est quasiment finalisé sur Artois Com. Le travail est encore en cours sur Etaples, le Boulonnais, le Calais et Hénin-Carvin. L'objectif est à confirmer s'agissant de Lens-Liévin.

Plus largement, dans la perspective de l'après-2014, plusieurs collectivités locales porteuses de CUCS travaillent à l'élaboration de projets territoriaux de cohésion sociale, visant à définir les priorités locales en matière de cohésion sociale, les moyens mobilisables spécifiques et de droit commun, de l'Etat, des collectivités territoriales et du secteur associatif, et ce sur l'ensemble du territoire et pas exclusivement sur la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Délégués du préfet

En 2011, l'équipe des délégués du Préfet, premier échelon de l'Etat pour la politique de la Ville, à proximité des territoires et des partenaires, a été complétée. Frédérique Drigny est présente sur la Grande Résidence de Lens depuis le mois de février 2011, tandis que Faïssa Draïdi suit les quartiers de Calais (Beau-Marais, Fort-Nieulay, Saint-Pierre) depuis mai 2011.

Arras et Artois Com ont finalisé leurs documents stratégiques, tandis qu'une réflexion est en cours sur Boulogne et Saint-Omer.



L'éducation et la culture des citoyens

Dans le Pas-de-Calais, le nombre de jeunes de moins de 25 ans est supérieur à 30%. Il est essentiel de leur assurer un accès à l'éducation et à la citoyenneté leur permettant de trouver leur place au sein du monde du travail et de s'épanouir dans la société.

LES ACTIONS D'ÉDUCATION

□ L'accueil des élèves dans les écoles

■ Bilan de la rentrée 2011

La rentrée 2011 s'est déroulée dans des conditions opérationnelles satisfaisantes, grâce notamment à la concertation qui a prévalu avec les partenaires de l'école. Compte tenu de l'évolution du nombre d'élèves (-1.922 élèves à la rentrée 2011), la dotation départementale a été adaptée avec un retrait de 141 postes dont 35 contractuels en langue vivante.

3 orientations principales ont été retenues pour la gestion du réseau des classes :

- la préservation de l'ensemble des écoles élémentaires et en quasi totalité des écoles maternelles situées en éducation prioritaire ;
- la préservation de l'accueil des enfants de moins de 3 ans en éducation prioritaire ;
- l'attention portée au réseau des classes en situation difficile.

Sur les 141 mesures de retrait de poste, seuls 61 postes ont ainsi été supprimés dans le réseau des classes : 46 en maternelle (57 fermetures et 11 ouvertures) et 15 en élémentaire (33 fermetures et 18 ouvertures).

Le nombre de professeurs pour 100 élèves au niveau départemental se stabilise dans ces conditions à 5,27.

La préservation du potentiel de remplacement, avec



8,51% des postes qui sont alloués au remplacement (en hausse par rapport à l'année précédente), et la volonté de procéder au redéploiement des emplois en Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) afin de prendre en considération les territoires les plus en difficulté sur le plan des résultats scolaires

S'agissant des effectifs, le constat de la rentrée 2011 fait apparaître un écart important avec celui de l'année précédente (145.154 élèves en 2011 contre 147.076 en 2010, soit une baisse de 1.922). L'enseignement privé constate également une baisse de ses effectifs, il n'y a pas de transfert du public vers le privé.

La baisse significative de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans doit être soulignée. Elle atteint un taux de 27,2%, -6 points par rapport à 2010. Ce taux demeure cependant toujours bien supérieur aux taux nationaux, de l'ordre de 10%.

■ Préparation de la rentrée 2012

La préparation de la rentrée 2012 est également marquée par une baisse démographique générale des publics concernés.

Point sur la préparation de la rentrée 2012-2013

Dans le cadre du plan d'urgence gouvernemental, le département a bénéficié d'un abondement de sa dotation de 12 ETP.

Par ailleurs et comme chaque année, le département a procédé à des ajustements de rentrée suite au comité technique du 3 juillet 2012 en utilisant une partie de la réserve prévue à cet effet.

Le cumul de ces deux opérations a conduit aux évolutions suivantes du réseau des classes par rapport aux décisions prises au CT de février 2012 :

Février	Juillet	Février	Juillet
<i>Ouvertures de classes</i>		<i>Fermetures de classes</i>	
<i>Maternelle : 7</i>	<i>Maternelle : 13</i>	<i>Maternelle : 67</i>	<i>Maternelle : 55</i>
<i>Elémentaire : 13</i>	<i>Elémentaire : 31</i>	<i>Elémentaire : 50</i>	<i>Elémentaire : 47</i>
<i>Total : 20</i>	<i>Total : 44</i>	<i>Total : 117</i>	<i>Total : 102</i>

Dans ce contexte, les choix suivants ont été retenus :

- **Une priorité donnée à la prise en charge de la difficulté scolaire, qui implique notamment une évolution des RASED**

Une régulation inégalitaire des moyens est mise en œuvre en préservant les taux d'encadrement des écoles en éducation prioritaire, en veillant toutefois à ne pas créer de trop grands différentiels avec le milieu ordinaire.

L'attention portée aux écoles en difficulté a nécessité de mobiliser l'ensemble des leviers, et notamment des RASED. La mise à contribution des RASED s'est cependant faite dans un souci d'équilibre territorial dans la répartition des moyens et de prise en compte de la difficulté sociale et scolaire



● *La réduction des postes hors classe d'animateur soutien*

26 postes d'animateur soutien seront fermés en 2012 et seuls 4 postes seront maintenus en regard de projets spécifiques déjà engagés (1 Classe Environnement / 1 Louvre-Lens / 1 ENAF / 1 Classe lecture).

● *Une sensibilisation des collectivités au maillage territorial en milieu rural*

La faiblesse du réseau des classes, constitué d'un trop grand nombre de petites écoles (56% ont 4 classes ou moins), pénalise les taux d'encadrement par des effets de seuil. Les maires ont donc été incités à réfléchir à l'organisation du réseau des écoles et à privilégier l'intercommunalité.

On comptait :

- la rentrée 2011 : 1.341 écoles (449 maternelles et 894 élémentaires) ;
- à la rentrée 2010 : 1.358 écoles (456 maternelles et 902 élémentaires) ;
- la rentrée 2009 : 1.368 (466 maternelles et 902 élémentaires).

Douze fusions d'écoles ont été réalisées en 2011 et un nombre équivalent de fusions est prévu pour la rentrée 2012.

● *La préservation des moyens de remplacement*

S'agissant du réseau des classes, la situation de chaque école du département a été analysée en tenant compte des effectifs et de leur évolution, des indicateurs de difficulté sociale et de ruralité avec le souci d'assurer une répartition équitable des moyens du service public d'éducation et d'adapter la capacité de scolarisation à l'évolution des besoins.

A l'issue des comités techniques des 14 et 23 février 2012, 20 ouvertures ont été prononcées (13 en élémentaire et 7 en maternelle) pour 117 fermetures (67 en maternelles pour 50 en élémentaire). Sur ces 117 fermetures, 41 sont la conséquence de la non prise en compte des 2 ans dans les effectifs prévisionnels.

De manière générale, il faut souligner que la prise en compte des baisses d'effectifs dans les écoles, le regard porté sur les taux d'encadrement et la part conséquente des emplois de facto consacré à la scolarisation des enfants de moins de trois ans, aurait justifié un nombre conséquent de fermetures de classes.

De fait, l'engagement de l'Etat à préserver pour la rentrée scolaire 2012/2013 le réseau des classes élémentaires hors évolution démographique et la volonté départementale, réaffirmée, de faire bénéficier les élèves connaissant le plus de difficultés scolaires, principalement dans les secteurs relevant de l'éducation prioritaire, des taux d'encadrement les plus favorables a conduit à abandonner plus de la moitié des mesures envisageables .

□ **L'accueil des élèves dans les collèges**

■ Bilan de la rentrée 2011

Contrairement au premier degré, les effectifs du second degré sont en progression, et ont augmenté de 1.138 en un an pour atteindre 62.934 élèves. Les effectifs sont en augmentation depuis 2008 avec 2.200 élèves supplémentaires. Cette tendance pourrait s'atténuer avec une diminution prévue en 6^{ème} pour la prochaine rentrée scolaire.



En matière de moyens, le choix de préserver les collèges a été opéré. Une dotation de 19,94 ETP (soit 359 heures) a été allouée aux collèges du département, ce qui a permis de maintenir les taux d'encadrement.

La préservation des taux d'encadrement dans les zones d'éducation prioritaire a été privilégiée, avec un taux d'élèves par division (E/D) de 19,42 dans les établissements ECLAIR, un taux de 20,98 en Réseaux de Réussite Scolaire (RRS) et un taux de 24,35 en établissements dits ordinaires ; soit un taux moyen de 23,25 pour le département.

■ Préparation de la rentrée 2012

Une hausse des effectifs de 823 élèves (hors SEGPA) est prévue en 2012 (+1.203 à la rentrée 2011) avec cependant les prémisses d'une baisse démographique sur le niveau 6^{ème} (-259 élèves). Une baisse de 54 élèves est prévue en SEGPA (-64 à la rentrée 2011).

Dans ce contexte et eu égard à la priorité donnée par le Recteur aux collèges, le département a vu sa dotation abondée : +20 ETP en heures-poste et +301,5 HSA (16,75 ETP).

Dans ce contexte, la préparation de la rentrée scolaire 2012 s'est articulée autour des enjeux suivants :

- *Une évolution inégalitaire des seuils d'encadrement préservant les collèges relevant de l'éducation prioritaire et préservant les niveaux 6/5^{ème} en secteur ordinaire.*

Les seuils sont ainsi de 22 élèves/division en ECLAIR et de 24 à 24,49 élèves/division en RRS. Les seuils d'encadrement 4/3^{ème} en secteur ordinaire ont été relevés de seulement 0,11 points, afin de dégager des moyens significatifs pour l'aide aux élèves en difficulté.

- *De nouvelles modalités d'utilisation des heures au titre de l'aide aux élèves en difficulté*

Des moyens significatifs (plus de 1.000 heures) sont répartis entre les collèges selon des critères d'éligibilité tenant compte de la difficulté sociale pour répondre à des objectifs de progrès autour de 3 enjeux principaux :

- la prise en charge des élèves en difficulté ;
- la fluidité des parcours des élèves ;
- l'orientation en 2^{nde} GT.

- *Une réflexion globale sur les structures de l'enseignement spécialisé et adapté*

Compte tenu des constats sur l'offre de places en SEGPA surdimensionnée et mal équilibrée sur le territoire, ainsi que sur l'orientation et les parcours scolaires des élèves, une évolution du réseau des SEGPA est engagée autour de trois objectifs principaux :

- réduire la proportion d'élèves scolarisés en SEGPA pour favoriser le cursus ordinaire en collège ;
- augmenter le nombre de places en ULIS pour l'accueil des élèves handicapés dans le cadre de dispositifs collectifs ;
- rééquilibrer le réseau des SEGPA tant en regard des capacités d'accueil, en adaptant le nombre de structures aux besoins, que sur le plan géographique.

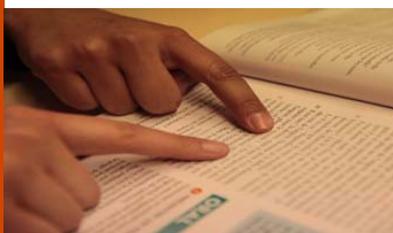
Dans ce cadre, sont prévues pour la prochaine rentrée une augmentation de la capacité d'accueil d'une SEGPA sur le secteur de Calais et les fermetures progressives de 3 SEGPA.

Cette évolution du réseau des SEGPA est accompagnée par une réflexion globale sur le réseau des structures d'enseignement spécialisé et adapté :

- création de 5 ULIS ;
- création de 3 postes d'enseignant référent ;
- création de 4 classes de 3e préparatoires à l'enseignement professionnel et fermeture d'une demi-division ;
- extinction prévue mais progressive des 3èmes d'insertion (fermetures de 16 divisions).

□ Les dispositifs d'aide aux élèves

■ Stages de remise à niveau



Pour l'année scolaire 2011-2012, une première session est organisée durant la semaine du 23 au 27 avril 2012, d'une durée de 15 heures (à raison de 3 heures par jour) afin de proposer une aide aux élèves de CM1 et CM2 repérés par leur enseignant comme présentant des lacunes importantes en français et en mathématiques. Les stages à l'attention des élèves de CE1 (à hauteur de 3 par circonscription) de l'éducation prioritaire sont reconduits. Le bilan de ce premier stage n'est pas effectué à ce jour.

Deux autres sessions sont prévues au cours des vacances d'été 2012.

Pour mémoire, au titre de l'année scolaire 2010-2011, 3.340 élèves ont suivi le stage de printemps et 4.883, les stages d'été 2011.

■ Accompagnement éducatif

● *dans les écoles élémentaires de l'Education Prioritaire*

Depuis la rentrée scolaire 2011, 10.169 élèves bénéficient de ce dispositif, soit 44,31% de l'éducation prioritaire.

L'accompagnement éducatif s'exerce dans 3 domaines d'activité :

- aide aux devoirs : 55,06% contre 62,30% en 2010-2011 ;
- activités sportives : 18,26% contre 8,90% en 2010-2011 ;
- activités artistiques et culturelles : 26,68% contre 39,83% en 2010-2011.

● *dans les collèges*

L'accompagnement éducatif au collège s'exerce dans les domaines d'activités suivants :

- 50,1% pour les études dirigées ;
- 39,5% pour les pratiques artistiques et culturelles ;
- 9,16% pour le sport ;
- 0,5% pour les LV ;
- 0,59% pour la mallette des parents.

■ Affectation des élèves

L'application nationale AFFELNET 6^{ème} (affectation des élèves par le net) est mise en place au titre de la rentrée scolaire 2012 pour l'affectation des élèves en 6^{ème} dans les collèges publics (6^{ème} ordinaire et 6^{ème} de SEGPA).

Les demandes d'affectation dans un collège hors secteur sont également gérées dans le cadre de cette application informatisée qui prend en compte les places disponibles dans le collège souhaité et les motifs invoqués selon les critères prioritaires nationaux.

Cependant, des réunions de commissions d'études des demandes de dérogations se tiendront lorsque le nombre de demandes sera supérieur aux capacités d'accueil du collège demandé.

Les résultats des opérations relatives à la procédure d'admission et d'affectation des élèves des écoles élémentaires en collège seront communiqués aux familles à compter du 11 juin 2012.

□ Prévenir et gérer les situations à risque en milieu scolaire

■ La lutte contre l'absentéisme scolaire

La loi du 28 septembre 2010 précise les modalités à respecter dans le cadre de la nouvelle procédure. Elle concerne tous les élèves mineurs inscrits dans les établissements scolaires publics et privés.

Trois phases l'organisent :

● *au niveau de l'E.P.L.E*

- signature du règlement intérieur par les responsables légaux qui prennent ainsi connaissance des modalités de contrôle de l'assiduité scolaire ;
- concertation renforcée des équipes éducatives à partir de 3 journées et demie d'absences non justifiées dans le mois.

● *au niveau du département*

- Après 4 journées et demie d'absences non justifiées dans le mois, le directeur académique alerté par le chef d'établissement adresse un avertissement à la famille, saisit le président du Conseil Général et informe simultanément le maire de la commune de résidence de l'élève.

● *au niveau pénal*

Si la famille ne répond pas, ou, si, malgré les actions mises en place l'absentéisme perdure, le directeur académique fait un signalement au procureur de la République,

Depuis septembre 2011, 1.581 élèves ont fait l'objet d'un avertissement, 169 familles ont été amenées à apporter leurs observations sur l'absentéisme persistant de leur enfant, 56 suspensions des prestations familiales ont été prononcées, 225 saisines du procureur de la République ont été effectuées. Il convient de noter que 262 élèves ont repris les cours après avertissement et 16 après saisine de la Caisse d'Allocations familiales.

■ La lutte contre le décrochage scolaire

7 plates-formes pilotées conjointement par des représentants de l'Education Nationale et des services préfectoraux ont été mises en place pour repérer et suivre les élèves de plus de 16 ans, sortis du système scolaire sans qualification.

Les plates-formes ont pour vocation de coordonner la prise en charge des jeunes par les acteurs locaux et de repérer les jeunes sortis sans diplôme, vérifier leur situation et les prendre en charge vers un retour en formation, une mise en stage, un emploi, un tutorat en vue de leur apporter une solution de manière personnalisée.

Dans l'objectif de mettre en place une organisation efficiente, les plate-formes de Lens et d'Arras ont bénéficié, pendant 3 mois, d'un accompagnement réalisé par la DGME et le Cabinet Cap Gemini. Ce soutien méthodologique, logistique et organisationnel a été généralisé à l'ensemble des plate-formes.

Le guide des bonnes pratiques élaboré par le ministère de l'Education Nationale a également permis d'optimiser la mise en œuvre des plate-formes. 2.971 jeunes ont été identifiés comme ayant "décroché". A ce jour, 1.552 jeunes ont été contactés. Un suivi a été mis en place pour la majorité d'entre eux.

■ La prévention des risques en milieu scolaire

● *Lutter contre les conduites suicidaires*

Depuis septembre 2011, 3 sessions de 4 jours de formation ont été organisées. 70 personnels des services santé et social ont été formés sur 15 établissements, particulièrement dans les bassins de Béthune, de Boulogne et de Calais. Des procédures permettant d'optimiser la complémentarité des services et l'accompagnement des élèves et des équipes éducatives dans les situations de violence, mal-être et tentatives de suicide ont été mises en œuvre.

● *Lutter contre le harcèlement*

Le ministère de l'éducation nationale a fait de la lutte contre le harcèlement scolaire une priorité d'action. Un panel d'outils est mis à disposition des équipes éducatives ainsi qu'un numéro vert académique à destination des parents et des élèves.

Chaque situation fait l'objet d'un examen attentif à la direction académique des services de l'éducation nationale où un groupe départemental piloté par la directrice académique adjointe a été mis en place. Au sein des établissements, des actions de repérage, d'accompagnement des élèves et de prévention sont mises en œuvre. Le numéro de téléphone national mis en place le 24 janvier a permis à 21 familles du département de dénoncer des situations de harcèlement dont leurs enfants étaient victimes (Chiffres arrêtés le 24 avril) : 9 familles d'enfants scolarisés dans le 1^{er} degré et 12 familles de jeunes scolarisés dans le 2nd degré.

Par ailleurs, le programme "cet autre que moi" est un support adapté permettant d'aborder cette thématique avec les élèves. 160 animateurs (CPE, enseignants, assistants sociaux, infirmiers) sont formés à ce programme destiné aux collégiens.

● *Lutter contre l'obésité*

Les services santé et social de l'Education Nationale ont participé au programme "VIF" vivons en forme, anciennement EPODE sur différents territoires. Durant l'année scolaire 2010/2011, 1.408 projets "nutrition/santé" ont été menés dans le 1^{er} et le 2nd degré.

● *Lutter contre les conduites addictives*

Le programme Carcajou, soutenu par la MILDT, a concerné plus de 6.000 élèves en 2010-2011. 119 nouveaux animateurs ont été formés en 2011 sur les 5 bassins d'éducation. En complément du programme CARCAJOU, les personnels santé et social ont participé à la diffusion du module "alcool" en lien avec la gendarmerie et co-animé par les infirmières. 17 infirmières et 3 médecins ont été formés durant 3 jours sur le bassin Lens - Hénin-Beaumont - Liévin sur le repérage précoce des consommations problématiques ou à risque. Un outil de prévention des conduites addictives à destination des parents "mémo parents", associant les volets scolarité et santé a été créé et diffusé à l'ensemble des parents d'élèves des classes de 4^{ème}, 3^{ème} et 2^{nde} du département.

■ La formation au secourisme

Les élèves ont pu bénéficier d'actions de formation au secourisme. 4 axes sont développés :

- apprendre à porter secours en école élémentaire ;



- formation aux premiers secours PCS1. Dans les établissements ECLAIR, cette formation est intégrée dans les cours ;
- SST (Sauveteur Secouriste du Travail) ;
- formation globale pour tous les moniteurs : 2.694 dont 2377 élèves ont été formés au PCS1 durant la période de septembre 2011 à janvier 2012.

LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA CULTURE

□ Favoriser l'accès à la culture

■ Développer et entretenir le patrimoine culturel

● *La restauration du beffroi de Calais*



Le chantier de restauration du beffroi de l'Hôtel de ville de Calais s'est achevé en 2011, marquant la fin d'une opération, débutée en 2009, qui a bénéficié d'une aide financière de l'État d'1M€ dans le cadre du plan de relance de l'économie.

Inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques et classé "Patrimoine mondial" par l'UNESCO avec vingt-trois autres beffrois du Nord de la France, le beffroi de Calais avait connu de nombreuses chutes de matériaux et avait dû être fermé au public pour des raisons de sécurité. Les travaux, importants, se sont orientés dans deux directions : la restauration à proprement parler du bâti et son accessibilité. Ce monument symbolique de la ville de Calais a retrouvé tout son lustre, mis en valeur par un éclairage installé pour l'occasion.

● *L'archéologie*

L'archéologie préventive, qui représente plus de 80% des activités du Service Régional de l'Archéologie (SRA), n'a enregistré aucune baisse. Le SRA a instruit 4.243 dossiers et prescrits 157 opérations (146 diagnostics et 11 fouilles). 92 opérations ont été réalisées (86 diagnostics et 6 fouilles).

La mobilisation du SRA a été importante dans le cadre du contrôle scientifique et technique, tant du point de vue administratif (avis, CIRA, carte archéologique ...) que sur le terrain (visites de chantiers et études post fouilles...).

Deux opérations emblématiques en 2011

Site archéologique national de Théroouanne

En 2011, une réflexion concernant la réserve archéologique nationale de Théroouanne a été engagée par le SRA en lien avec la Direction générale des patrimoines et l'inspection générale. Elle a abouti à la commande d'un projet d'aménagement et de valorisation du site à la hauteur de son intérêt historique et scientifique, en liaison avec les services patrimoniaux de la DRAC (CRMH, STAP).



Centre de conservation et d'études (CCE) de Dainville

Le dossier des centres de conservation et d'études (CCE) destinés à la conservation, l'étude et la valorisation du mobilier archéologique a connu, en 2011, de nettes évolutions avec la signature de la convention État/Conseil Général (budget : 3,8M€ TTC). Cette convention assure le financement par les deux partenaires à hauteur de 50% du montant hors taxe des travaux.

Le dispositif

"Classe à Projet Artistique et Culturel"

Ce dispositif permet de soutenir des actions pédagogiques de classe en lien avec les Projets d'École, dans tous les domaines des arts et de la culture et de l'Histoire des arts (lancement de l'appel à projet en janvier- réception et enregistrement des dossiers - suivi et prise en charge des dépenses d'intervention).

50 projets ont été financés en 2010-2011 et 51 en 2011-2012.

■ Donner le goût des arts

● *Favoriser l'accès aux lettres*

L'opération "Un livre pour l'été" a été renouvelée par le ministère de l'Education Nationale durant les vacances d'été de 2011 et étendu à tous les élèves de CM1.

Cette opération vise à encourager les élèves à lire pendant leurs vacances. Pour que l'élève devienne un lecteur autonome

et affirme ses goûts, le plaisir de lire doit se prolonger pendant les temps de loisirs. Cette opération s'intègre dans le plan national de prévention contre l'illettrisme. C'est l'ouvrage "Neuf contes de Charles Perrault" qui a été proposé aux élèves. Cette lecture donne lieu à un travail pédagogique en CM2 pour tirer profit de la lecture encouragée pendant l'été.

Dans le cadre du projet départemental pour la maîtrise de la langue, une opération "Trésors de mots" est lancée en direction des écoles maternelles et élémentaires autour de la littérature de jeunesse et en faveur de la production d'écrits.

Le projet national le "Dictionnaire des écoliers" s'adresse aux classes de cycle 2 et de cycle 3. Il vise à développer des connaissances sur le vocabulaire en faisant contribuer des classes volontaires à la réalisation d'articles d'un dictionnaire numérique qui est consultable sur le site national Eduscol. Ce projet offre l'occasion tout à la fois de développer les compétences inscrites dans les programmes de 2008 et d'intégrer progressivement celles du B2i.

● *Développer l'intérêt pour les arts de l'image*

Le dispositif "École et Cinéma" est lancé, chaque année, en direction des écoles publiques et privées du département. C'est un dispositif de sensibilisation à l'image et d'ouverture culturelle (lancement de l'appel à projet aux écoles et être l'interlocuteur auprès des coordinateurs "éducation nationale et culture", des partenaires "cinéma" et des écoles).

En 2010-2011, 2.693 élèves du 1^{er} degré ont participé au dispositif dans le département.

En 2011-2012, 4.554 élèves du 1^{er} degré ont participé au dispositif dans le département.

Le Plan d'Éducation aux Images (P.E.I) initié par le Conseil Général en faveur des collèges publics et privés du département, en partenariat avec l'Education Nationale permet de soutenir des projets dans tous les domaines de l'image (cinéma, vidéo, photographie, arts plastiques).

En 2010-2011, 41 projets P.E.I ont été menés par les collèges publics et privés. En 2011-2012, 39 projets P.E.I ont été menés par les collèges publics et privés.

La proximité des résidences d'artistes en partenariat avec la DRAC et les collectivités territoriales fournit des opportunités de rencontres avec les artistes (C.L.E.A, A.R.T, A.R.T.S).

● *Le contrat territorial de développement culturel*

La signature d'une convention territoriale de développement culturel (CTDC), partenariat entre l'État et les collectivités territoriales, a illustré, en 2011, la priorité du Ministère de la Culture et de la Communication en faveur de la démocratisation culturelle afin de mettre en œuvre une "culture partagée".

Elle est venue associer la DRAC et le syndicat mixte du Montreuillois, qui regroupe quatre communautés de commune (Montreuillois, Mer et terres d'Opale, Opale-Sud et canton d'Hucqueliers). Ce territoire, à forte prédominance rurale, abrite une population qui vit en grande majorité dans une situation de fort éloignement de la culture.

Le programme, un contrat territorial de développement culturel (CTDC), s'appuie à la fois sur l'animation et l'harmonisation des intervenants artistiques et culturelles du territoire, sur l'obtention du label Pays d'art et d'histoire, sur l'organisation d'une présence artistique fédératrice et régulièrement renouvelée. L'action prend concrètement la forme d'une aide à la création d'un poste de chargé de mission culturelle et d'un soutien à la tenue de résidences-mission confiées à des artistes relevant de différents domaines d'expression artistique (arts plastiques, bande dessinée, théâtre, arts numériques). Ces dernières, préparées tout au long de l'année 2011, ont été organisées jusqu'en mai 2012.

□ Le devoir de mémoire



■ Le concours National de la Résistance et de la Déportation



Créé officiellement en 1961 par Lucien PAYE, Ministre de l'Education Nationale, le Concours National de la Résistance et de la Déportation est le premier concours scolaire organisé chaque année. Il mobilise jusqu'à 46.000 candidats dans toute la France. Ce concours a pour objectif de perpétuer chez les jeunes le souvenir des sacrifices consentis pour le rétablissement de la légalité républicaine.

En 2010-2011, le thème du concours était "La répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy".

605 élèves du Pas-de-Calais ont participé au concours 2010-2011.

La cérémonie de remise des prix

a eu lieu au mur des Fusillés à Arras le mercredi 8 juin 2011. Les lauréats ont reçu des ouvrages sur la Seconde Guerre mondiale offerts par le Conseil général, la Préfecture, l'Inspection Académique et l'ONAC.

■ La mise en valeur des expositions

Afin de sensibiliser le grand public et surtout les jeunes générations aux conflits contemporains, les services de l'ONAC présentent de nombreuses expositions historiques à la fois vecteurs de transmission pédagogique et bases théoriques. Depuis plusieurs années, le Service départemental se charge de diffuser et de valoriser ces expositions. Ainsi, 20 expositions sont mises à la disposition du public, gratuitement, sur simple demande auprès du service départemental et pour une durée de deux semaines maximum.

L'ONAC dispose d'une nouvelle exposition intitulée "la Dissidence en Martinique et en Guadeloupe, 1940 - 1945", réalisée dans le cadre du programme "2011, année des Outre-mer". Cette exposition, inaugurée le 18 juin dernier à l'Ecole militaire, comprend 23 panneaux et met en lumière un sujet méconnu en métropole : la Résistance des Antilles au régime de Vichy, leur engagement pour la Libération de leurs îles, et plus généralement, de toute la Patrie. Dans le département, cette exposition a été présentée pour la première fois à la Mairie d'Arras en juin 2012.

■ Le concours scolaire "les Petits Artistes de la Mémoire"

Aujourd'hui plus que jamais, la mission de l'ONACVG en matière de transmission de la mémoire de la Première Guerre mondiale est primordiale. C'est pourquoi, l'Office a créé en 2006 un concours scolaire intitulé "les Petits Artistes de la Mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants" qui a reçu le patronage conjoint du Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, et du Ministre de l'Education Nationale.

Ce concours permet aux élèves de CM1/CM2 de s'approprier l'histoire de la Première Guerre mondiale à travers celle d'un poilu originaire de leur commune pendant une année scolaire. Ce concours doit aussi être l'occasion pour les enfants de visiter des musées, de découvrir des lieux de mémoire ou de rencontrer des anciens combattants de leur village. 8 classes du Pas-de-Calais se sont inscrites à ce concours en 2010-2011.



Le respect de l'environnement

La contribution à la préservation des espaces et des ressources, notamment par la gestion économe du foncier et un accent mis sur la sensibilisation et l'éducation est une des priorités de l'Etat.

Les services de l'Etat ont mis en place des moyens et outils nécessaires pour accompagner efficacement les acteurs locaux : relais des politiques nationales, apports de connaissance, conseils et solutions de financement.

LA PRESERVATION DES ESPACES



Action marquante

L'année 2011 a été marquée par la mise en place de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) instituée par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 Juillet 2010. L'objectif de ce texte est d'inscrire l'agriculture et la forêt dans un développement durable des territoires en divisant par deux le rythme d'artificialisation des surfaces agricoles d'ici 2020.

La CDCEA a pour mission de formuler un avis sur l'opportunité de certaines procédures ou autorisations d'urbanisme au regard de l'objectif de préservation des terres agricoles.

■ La préservation des milieux naturels

Les milieux naturels ont fait l'objet, en 2011, de plusieurs démarches de planification simultanées sous l'égide de la DREAL. Les continuités écologiques de la trame verte et bleue sont en cours de définition et se fondent sur les connaissances scientifiques les plus récentes, en particulier la mise à jour des ZNIEFF achevée en 2011. L'État a initié la stratégie de création d'aires protégées (SCAP). Ces nouvelles aires protégées répondront à terme aux besoins prioritaires de la faune, de la flore, des habitats naturels et des sites géologiques remarquables.

La qualité des eaux marines au large du Pas-de-Calais prend corps comme un objectif à atteindre en 2020. L'activité des carrières pour

l'extraction des ressources minérales est planifiée à travers le schéma interdépartemental des carrières.

Des initiatives sont lancées afin d'améliorer la qualité de l'air et face aux hautes teneurs de particules fines dans l'air ambiant dans la plupart des agglomérations du Pas-de-Calais.

Si l'impulsion de ces démarches est venue selon les cas du Grenelle de l'environnement ou de directives européennes, elles ont un point commun : elles aident à intégrer le moyen terme dans des décisions immédiates et à les mettre en œuvre par des actions concrètes.

■ Le site des deux caps est devenu un "Grand site de France"

La demande de label "Grand site de France®" a été expertisée par la Commission des sites (CDNPS) et la Commission supérieure des sites (CSSPP). Le label a été accordé par la ministre chargée de l'écologie et remis officiellement lors du comité de pilotage de l'OGS le 1^{er} juillet 2011.



Cette distinction, attribuée pour 6 ans au Conseil Général, induit la mise en œuvre d'un schéma global de fonctionnement et d'un programme général de réhabilitation, orientés sur la restructuration, la circulation et l'accueil du public conjointement par les équipes techniques du conseil général, du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, d'Eden 62, du conservatoire du Littoral et des services de l'État

■ Le classement des cours d'eau

Il est essentiel de concilier l'activité humaine et la vie aquatique afin de garantir un bon état de la qualité de l'eau. Cela nécessite des cours d'eau dynamiques aptes à la vie piscicole. La mise en place de classements pour protéger et restaurer la continuité écologique sur certains cours d'eau est prévue par le code de l'environnement. Un travail d'analyse a permis d'évaluer à plus de 300 (captages Grenelle) le nombre d'ouvrages à classer pour une mise en conformité d'ici à 2017.

■ Une démarche de protection des captages prioritaires

3 captages d'alimentation en eau potable sont prioritaires au sens du Grenelle de l'environnement en raison de leur intérêt stratégique et de leur pollution par les nitrates ou produits phytosanitaires. Il s'agit d'Airon-Saint-Vaast, Etaples-Lefaux et Quiéry-la-Motte.

Les bassins d'alimentation de ces captages ont été définis en 2011, en y hiérarchisant les zones les plus vulnérables. Pour préparer les plans d'actions et pour protéger ces zones à enjeu, l'Etat a défini une méthode en concertation avec les représentants de la profession agricole.

Parallèlement, des études comparables sont menées sur 4 captages complémentaires dans le département, ainsi que sur d'autres zones à enjeu pour l'eau potable.

■ La réduction des substances dangereuses dans l'eau

Cette action permet de détecter, puis de réduire les flux de substances toxiques rejetées dans les cours d'eau. En 2011, la police des ICPE a demandé aux exploitants de fixer les modalités de surveillance initiale des rejets : 101 arrêtés ont été signés parmi les établissements prioritaires de la région. Les premiers arrêtés prescrivant la surveillance pérenne, qui se focalisera sur les principales substances détectées lors de la surveillance initiale, seront pris en 2012. La DREAL a également mis à disposition des industriels de

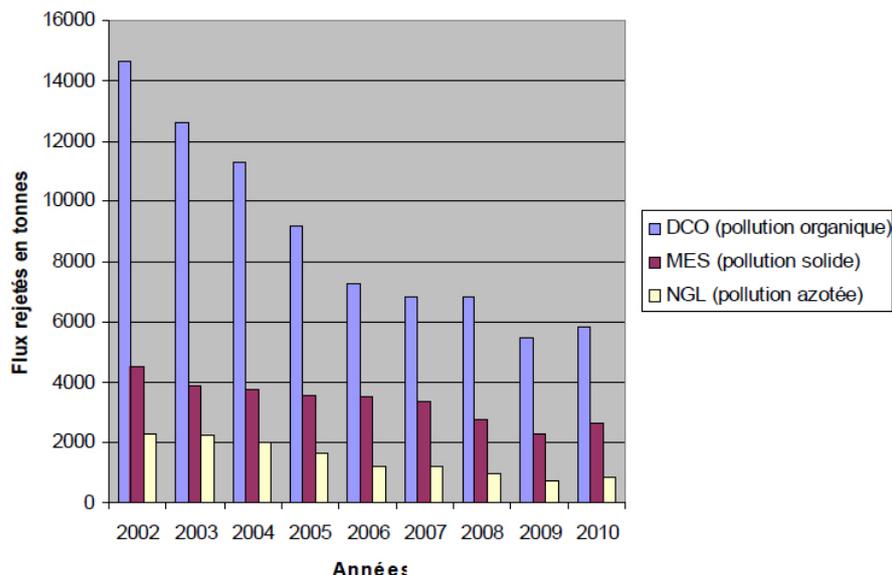
la région un outil informatique de transmission sécurisée des données d'autosurveillance : GIDAF. Des cadres d'autosurveillance ont ainsi été créés. 75% des exploitants soumis à autosurveillance devraient l'utiliser d'ici à fin 2012.

■ Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux

Un SAGE, créé par la loi sur l'eau de 1992, est un document de planification visant à une bonne gestion de l'eau sur un bassin-versant. 10 SAGE couvrent l'intégralité du département. L'année 2011 a été marquée par la révision de deux SAGE : Boulonnais et Audomarois et la finalisation du SAGE de la Canche.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

■ Accompagner la diminution des pollutions industrielles



Comme l'a montré l'édition 2011 de l'Industrie au regard de l'environnement, le bilan des émissions d'origine industrielle est contrasté en 2010. Après la forte baisse des rejets observée dans tous les compartiments de l'environnement en 2009, la reprise de l'activité économique amorcée en 2010 a ralenti, voire inversé, ce mouvement de baisse des émissions. La tendance à la baisse sur le long terme n'est toutefois pas remise en cause.

■ Lutter contre le changement climatique et favoriser l'adaptation à ses effets

Le projet de Schéma Régional Climat Air Energie a été élaboré suite à une très large concertation (50 réunions...), il comporte en annexe le schéma régional éolien ajusté suite à la loi Grenelle II et le schéma régional solaire (implantation des installations thermiques et photovoltaïques). Il a été mis en consultation du public et de toutes les collectivités du 15 septembre 2011 au 15 novembre 2011.

Actions marquantes

- Appel à projets "PLU intercommunaux Grenelle" : 5 intercommunalités bénéficieront d'une subvention exceptionnelle de 50.000€
- Participation à la rédaction d'un guide "PLU Grenelle" avec la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature du ministère de l'écologie et du développement durable.
- Accompagnement d'un dossier relatif à la création d'un parc photovoltaïque (Beuvry-Labourse).

Des actions de promotion et de régulation des énergies renouvelables et de récupération ont été menées : instruction et avis sur les projets de Zones de Développement de l'Eolien, des permis de construire d'éoliennes, d'installations de production d'énergie solaire ou issue de la biomasse, etc. Une réunion Nord-Pas-de-Calais/Picardie s'est tenue pour établir un état des lieux de l'éolien aux frontières du Pas de Calais.

L'Etat a accompagné les collectivités dans le cadre de la territorialisation des objectifs et actions des Grenelles de l'Environnement et de la Mer, en intégrant les critères de développement durable, dans l'élaboration de leurs documents de planification (gestion des déplacements, de l'énergie, des déchets, du bruit, de la biodiversité, limitation de la consommation d'espaces agricoles, etc.), dans l'élaboration et la réalisation de leurs projets (intégration paysagère, efficacité énergétique des bâtiments)

Les services de l'Etat ont, par ailleurs, agi afin de réduire la consommation énergétique et favoriser le développement des énergies renouvelables en instruisant les dossiers éoliens, en développant des actions de communication à destination des professionnels du bâtiment sur la nouvelle Réglementation Thermique 2012 et son volet relatif à l'intégration des énergies renouvelables, en finançant des investissements liés aux économies d'énergie et énergies renouvelables pour les exploitations agricoles à travers le dispositif de Plan de Performance Énergétique (PPE). Ce plan finance, entre autres, les dispositifs de production d'eau chaude par panneaux solaires thermiques, les pompes à chaleur, les chaudières à biomasse (15% des 70 dossiers de PPE ont été engagés durant l'année 2011).

Par ailleurs, 4 services départementaux ont entamé une déclinaison locale du Plan Administration Exemplaire des services de l'État. Les lois Grenelle prévoient que l'ensemble des administrations et établissements publics de l'État réalisent le bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) et mettent en place un plan d'action pour les réduire, avant le 31 décembre 2012.

Ce bilan doit être réalisé à l'aide de la méthode "Bilan Carbone" élaborée par l'ADEME. Plus qu'un outil de comptabilisation, il s'agit d'une véritable démarche devant aboutir à une prise de décisions pour réduire les émissions de GES, formalisées à travers un plan d'actions administration exemplaire (PAE).

GIRZOM

Engagée depuis 1972 avec le concours des crédits du groupe interministériel pour la restructuration des zones minières (GIRZOM), la rénovation des voiries et réseaux divers des cités minières s'inscrit dans le cadre du contrat de projets 2007-2013.

La rénovation des grandes cités minières est aujourd'hui quasiment achevée. Les opérations inscrites en programmation sont désormais le plus souvent de petites unités, situées au cœur du tissu urbain et nécessitent le plus souvent une réflexion préalable sur l'amélioration de leur fonctionnement, leur recomposition et leur structuration urbaine. Si ces études permettent d'avoir une qualité de rénovation supérieure à celle des décennies passées, elles entraînent parfois un décalage dans le temps des dossiers.

Au 31 décembre 2011, 74% des crédits avaient été programmés (soit 63,80M€).

L'État a programmé 79 % des crédits prévus (soit 45,82M€), le Conseil régional 64 % (soit 9,02M€), le Conseil général du Nord 79 % (soit 3,69M€) et le Conseil général du Pas-de-Calais 57 % (soit 5,26M€).occasions.

Les relations avec les collectivités territoriales

L'engagement de l'Etat auprès des collectivités territoriales ne s'est pas démenti, notamment au travers du soutien aux investissements (9% des versements), que de la modernisation du service rendu aux collectivités par la télé-transmission des actes ou la démarche de qualité, procédure d'exigence bénéficiant directement à l'ensemble des collectivités territoriales.

LES DOTATIONS EN PROGRESSION

L'Etat a confirmé son engagement aux côtés des collectivités territoriales au travers de ses dotations qui ont progressé en valeur de 3,97% par rapport à 2010 pour atteindre **1,280 Mds€**.

Dans le cadre de la maîtrise des finances publiques, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales se stabilisent. Toutefois, les dotations de péréquation poursuivent leur nette augmentation. La forte baisse du FCTVA de l'ordre de 20% s'explique par la fin du plan de relance en 2010. Sur cet exercice, les collectivités qui avaient conventionné ont bénéficié du paiement de deux années d'investissement et cela a conduit mécaniquement à augmenter de manière substantielle le montant du FCTVA attribué aux collectivités en 2010. En 2011, il revient à son niveau moyen tel qu'il l'était avant le plan de relance mis en place en 2009.

	2010	2011	
Dépenses d'investissement	137,036M€ dont 107M€ de FCTVA	115,061M€ dont 87,8M€ de FCTVA	-0,83%
Dotations de fonctionnement	873,803M€	859,409M€	-1,7%
Dotations de péréquation	138,298M€	148,098M€	+ 7%
Allocations compensatrices, y compris DCRTP	81,546M€	158,062M€	+ 93%
TOTAL	1 230,683M€	1 280,630M€	+ 3,97%

□ Une réforme de l'intercommunalité concertée

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été présenté le 29 avril 2011 à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) qui a rendu un avis favorable sur le projet de schéma le 17 décembre 2011. Le Pas-de-Calais figure ainsi parmi les 66 départements dotés d'un schéma.

L'arrêté préfectoral portant SDCI du 22 décembre 2011 prévoit la réduction du nombre des EPCI à fiscalité propre de 43 à 32 (8 fusions, 2 dissolutions, 3 modifications de périmètres) ainsi que la diminution du nombre des syndicats qui passent de 259 à 224 (31 dissolutions et 2 fusions).

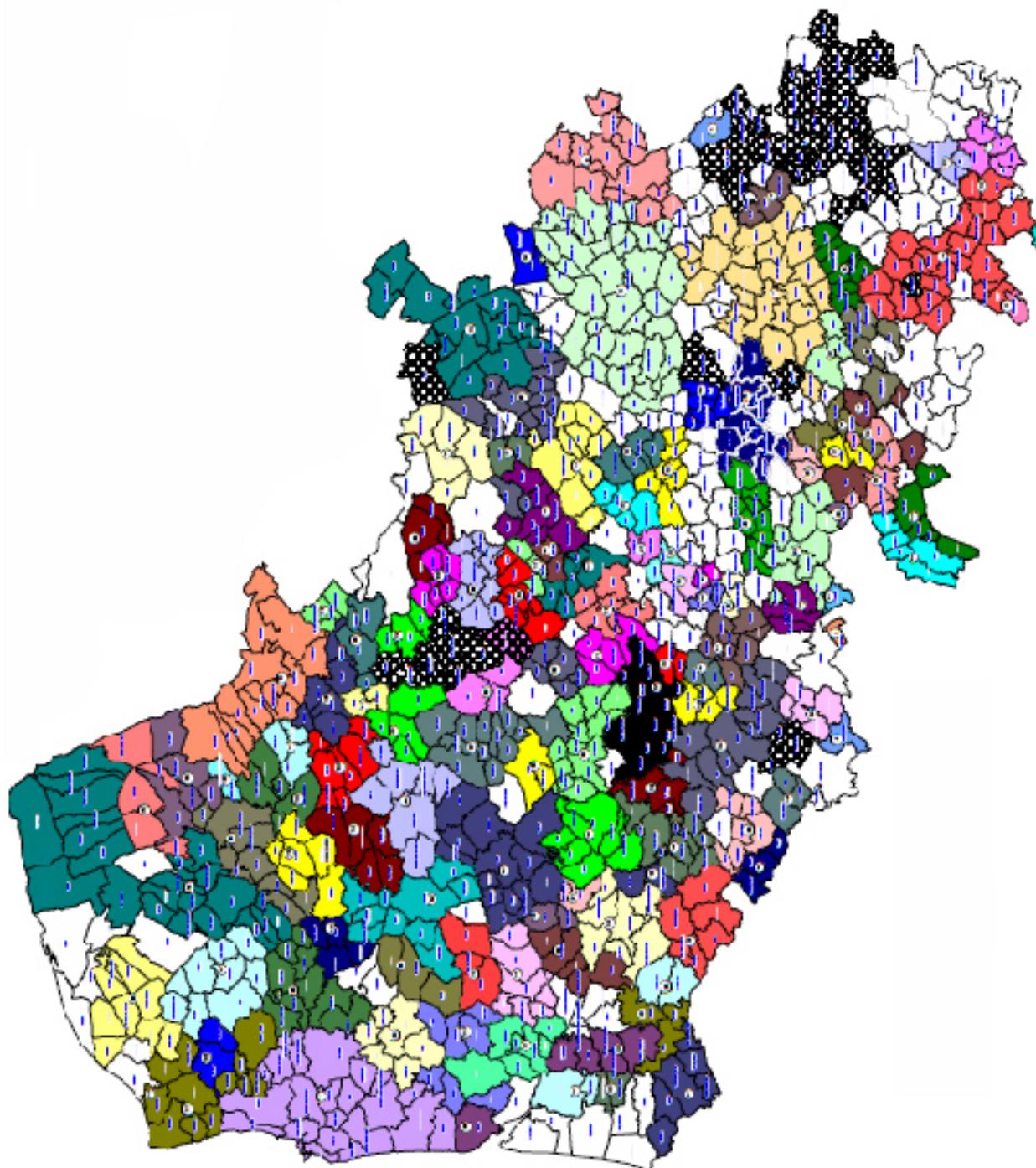
Le schéma prévoit également un volet prospectif en matière d'intercommunalité de l'eau.

Début février 2012, les arrêtés de périmètres des projets inscrits au SDCI ont été notifiés pour avis aux EPCI et communes concernés.

Les collectivités de l'arrondissement d'Arras concernées par la réforme de l'intercommunalité ont manifesté leur souhait de voir aboutir la fusion dès le 1^{er} janvier 2013. Les services de l'Etat les accompagnent au travers de réunions et d'analyses juridiques et financières.

Parallèlement, la réflexion en matière d'intercommunalité de l'eau s'est engagée par la tenue de la première réunion du groupe de travail à la mi-mars à laquelle se sont ajoutées deux réunions techniques en juin.

Les collectivités compétentes en matière d'eau potable



□ Le contrôle des actes administratifs

La centralisation du contrôle des actes administratifs s'est achevée au cours de l'année 2010 dans le département. L'intégralité du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire est concentrée en préfecture, tout en maintenant le rôle et la responsabilité du sous-préfet d'arrondissement à l'égard des élus.

Près de 120.000 actes ont été transmis par les collectivités territoriales en préfecture / sous-préfectures à l'occasion de l'exercice 2011. Parmi ceux-ci, 1.247 ont fait l'objet d'une intervention de la préfecture au titre du contrôle de légalité et 8 d'entre-eux ont été déférés devant les juridictions administratives. Dans le même temps, la chambre régionale des comptes a été saisie à 17 reprises.

Le quart des actes transmis au contrôle de l'égalité l'a été par voie dématérialisée, en provenance des 152 collectivités conventionnées. Cela représente une augmentation, en volume, de 37% par rapport à l'année précédente. Ce mouvement devrait se poursuivre avec le lancement, au 1^{er} janvier 2012, de l'application Actes budgétaires destinée à permettre la télétransmission des documents budgétaires.

□ L'appui aux collectivités

■ L'appui aux collectivités territoriales apporté par la préfecture

Qualipref

- à plus de 90%, les collectivités qui ont répondu à l'enquête satisfaction au titre de l'année 2011 se sont montrées satisfaites de leurs relations avec les services de la préfecture ;
- chaque année, la préfecture transmet aux collectivités du département une synthèse des observations présentées au titre du contrôle des actes.

Au-delà du contrôle des actes administratifs, la préfecture poursuit le développement de sa mission de conseil auprès des élus, des fonctionnaires territoriaux et des particuliers.

Ce rôle de conseil vise, tout d'abord, à accompagner les collectivités dans leur projet afin de participer à la sécurisation juridique de leurs actes et de leurs procédures.

Il tend ensuite à informer les particuliers et les fonctionnaires territoriaux sur leurs droits et leurs obligations dans leurs démarches auprès des administrations locales.

Afin d'accroître davantage encore l'exigence de qualité de ses services, la préfecture du Pas-de-Calais a décidé de s'engager dans la certification de son action, tant dans le contrôle des actes que dans le conseil qu'elle apporte aux élus, au titre du référentiel Qualipref.

Les engagements de la préfecture sont dans ce domaine au nombre de trois :

- des observations motivées en matière de contrôle de légalité et de contrôle budgétaire ;
- dans plus de 90% des cas, une réponse par courrier sous 10 jours ouvrés maximum sera faite aux demandes écrites de conseil ou d'information ;
- un rendez-vous accordé sous 8 jours ouvrés maximum pour tout élu ou cadre territorial qui en fait la demande.

■ L'appui aux collectivités territoriales apporté par la DDFiP

Les services de la DDFiP ont la volonté d'étendre le panel des services offerts aux collectivités locales. L'objectif est d'enrichir le conseil comptable, financier et fiscal et de devenir le garant d'une sécurité juridique forte et d'une expertise de qualité.

Chiffres clef et tendances

- un délai de paiement du comptable inférieur à 8 jours ;
- 93,06% des comptes locaux 2011 remis aux ordonnateurs dès le 15 mars 2012 ;
- 143 analyses financières présentées aux ordonnateurs en 2011.

Actions menées et résultats obtenus

- La tenue des comptabilités locales : depuis fin 2010, l'ensemble des trésoreries du département utilisent l'application Hélios comme unique outil de gestion comptable et financière des collectivités locales.
- Délai de paiement du comptable public et remise des comptes de gestion : l'année 2011 s'est achevée avec un délai moyen de paiement du comptable de 6,9 jours. La reddition des comptes de gestion reste avec la notification des bases de fiscalité directe locale, l'un des piliers sur lesquels s'appuie le renouveau de l'offre de services aux collectivités locales et établissements publics locaux. En effet, une reddition précoce des comptes permet aux élus de préparer leurs budgets dans les meilleures conditions. Au 15 mars 2012, ce sont 93,06% des comptes de gestion 2011 (soit 3.016 comptes) qui ont été remis aux ordonnateurs.
- La qualité des comptes locaux : à compter de l'exercice 2011, un nouvel indice de qualité des comptes locaux (IQCL) a été mis en place. L'IQCL est basé sur un faisceau d'indices composé d'items dont les données sont collectées automatiquement dans les balances comptables centralisées. Ces items portent sur différents domaines : haut de bilan, comptes de tiers, opérations dites complexes, délais de passation des opérations, et sont partagés en deux catégories en fonction des intervenants.
Cet indice se décline au niveau national, inter-régional, régional, et départemental par poste comptable et par collectivité. Il a été amélioré en 2011 par rapport aux années précédentes dans le Pas-de-Calais.
- L'expertise financière : le réseau de la DDFiP a réalisé 143 analyses financières pour les collectivités locales et les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dont deux analyses prospectives pour des collectivités locales.
Par ailleurs, les 9 analyses financières consolidées réalisées à partir d'une agrégation des comptes du budget principal et des budgets annexes, ont permis de donner à l'ordonnateur une vision globale de la situation budgétaire et patrimoniale de sa collectivité locale.
Toutes les analyses financières font l'objet d'une démarche de qualité formalisée associant l' élu, ses services et le comptable de la collectivité. Ainsi, un dispositif de relecture systématique a été mis en place.
Certaines analyses sont réalisées dans le cadre de dispositifs de détection préventive des collectivités en difficulté financière. Ils ont pour objet d'alerter l'ordonnateur sur la situation financière de sa collectivité ou de son établissement et d'appeler son attention sur les mesures qui s'imposeraient pour restaurer sa situation financière.
- Le conseil en matière de fiscalité directe locale (FDL) : la DDFiP assure la centralisation et le contrôle des bases de la fiscalité locale et est également chargée de l'information et du conseil aux collectivités locales en liaison avec les comptables. Elle est aussi interlocuteur des services préfectoraux pour toutes les questions portant sur la FDL. Elle apporte une expertise au contrôle de légalité de toutes les délibérations fiscales et des taux votés chaque année.
Après avoir déterminé pour chaque collectivité du département les bases fiscales de l'année et le montant des allocations compensatrices, la DDFiP est chargée par le Préfet d'en assurer la notification au département, aux 895 communes et 43 EPCI à fiscalité propre.
En 2011, dans le cadre de l'offre de services faite aux collectivités locales par la DDFiP, ces états ont été transmis dès le 7 mars à 99,7% des communes et au 15 mars à 100% des établissements publics de coopération intercommunale.
Pour le vote de leurs taux et plus largement pour toute question relative à la fiscalité, les collectivités disposent de l'aide de leur comptable qui peut bénéficier, si nécessaire, de l'expertise de la DDFiP en matière de fiscalité directe locale et des impôts professionnels, principalement la TVA.
- L'engagement partenarial : au cours de l'année 2011, la DGFIP s'est attachée à pérenniser une démarche de contractualisation des bonnes pratiques de gestion

financière et de modernisation de la qualité du service rendu avec les collectivités du département.

Ainsi, deux nouvelles conventions de services comptable et financier (CSCF) ont été signées en 2011 avec le centre hospitalier d'Arras et la communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Ces deux conventions s'ajoutent à celles signées en 2010 avec les centres hospitaliers de Boulogne et de Calais.

Parallèlement, la démarche de partenariat s'est également poursuivie envers les collectivités comprenant moins de 100.000 habitants. Au total, huit engagements partenariaux ont été signés en 2010 et 2011.

- La dématérialisation des échanges et les moyens modernes de paiement : la dynamique de dématérialisation engagée en 2010 dans le secteur public local s'est poursuivie en 2011. Ainsi, 35 nouvelles conventions de dématérialisation ont été signées entre les acteurs locaux au cours de cette année. En effet, au 31 décembre 2011, 78,6% des communes du département comptant plus de 5.000 habitants avaient dématérialisé leur paye.

La dématérialisation s'est également étendue à d'autres pièces justificatives. Ainsi, 27 conventions de dématérialisation des délibérations et arrêtés et 14 conventions de dématérialisation des pièces de passation des marchés publics ont été signées entre les comptables publics, les ordonnateurs et la Chambre Régionale des Comptes au 31 décembre 2011.

Le déploiement du Protocole d'Echange Standard Version 2 (PES V2) s'est poursuivi en 2011 puisque la ville de Vitry-en-Artois, le CCAS de Vitry-en-Artois, la ville de Boulogne-sur-mer et le CCAS de Boulogne-sur-mer sont passés en production dans le courant de l'année. Fin 2011, 10 collectivités locales du département étaient passées au PESV2.

La promotion des moyens automatisés de paiement s'est poursuivie auprès des collectivités ciblées. Ainsi, des réunions de présentation des moyens modernes de paiement ont été organisées au mois d'octobre, à destination des collectivités locales et des agents comptables des EPLE pour leur présenter les caractéristiques et les avantages de ces nouveaux moyens de paiement et afin de les accompagner dans la mise en œuvre de projets.

Au 31 décembre 2011, le taux de progression des paiements automatisés a atteint 10% en nombre d'opérations et 22% en montant. Par ailleurs, en 2011, 3 contrats ont été signés pour l'encaissement de produits locaux par Internet grâce au dispositif TIPI (Titres Payables par Internet), nouveau service offert depuis juin 2010 aux collectivités locales.

■ [L'appui aux collectivités territoriales apporté par la DDTM](#)

Chiffres illustrant l'activité du service

- 2 coordinations territoriales à Boulogne-sur-Mer, Béthune et Arras avec 9 chargés de mission territoriaux ;
- Suivi des 24 projets de renouvellement urbain conventionnés ;
- Accompagnement de 16 PLUi, 151 PLU communaux et 43 cartes communales ;
- 639 conventions d'assistance technique de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) signées, soit 79% des communes éligibles ;
- 32 ETP mobilisés sur cette mission d'ingénierie de solidarité ;
- Conseil en accessibilité des espaces publics ou des bâtiments communaux pour 44 communes (en très forte progression) ;
- Élaboration de pré-diagnostics de sécurité routière pour 10 communes ;
- 395 conventions de mise à disposition des communes pour l'application du droit des sols (40 ETP mobilisés pour cette mission de compétence communale) ;
- 1 architecte-conseil et 1 paysagiste-conseil mobilisables pour des avis sur projets.

La DDTM est le service technique de l'État chargé d'accompagner les communes et EPCI pour un aménagement durable des territoires. Elle apporte son concours aux collectivités locales :

- d'une part via l'Assistance Technique de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) telle que définie dans la Loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001, dite Loi MURCEF ;
- d'autre part via la mise à disposition pour l'application du droit des sols (ADS) dans les communes compétentes en urbanisme de moins de 10.000 habitants.

L'une et l'autre de ces prestations font l'objet de conventions spécifiques avec les collectivités qui en bénéficient, à titre onéreux pour l'ATESAT, à titre gratuit s'agissant de l'ADS.

L'objectif est de permettre à des collectivités faiblement structurées de bénéficier d'un appui technique et administratif dans l'exercice de leurs missions.

Les conseils apportés par ailleurs dans les domaines de l'environnement, de l'habitat, de la rénovation urbaine, de la planification ou de l'aménagement contribuent à faire partager et à mettre en œuvre dans une approche partenariale les objectifs de l'État, et notamment ceux que les lois Grenelle ont définis ou précisés.

Les résultats obtenus

- L'accompagnement par la DDTM des approches intercommunales de la planification urbaine positionne le Pas-de-Calais parmi les premiers départements en matière de prescriptions de Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux avec 16 PLUi en cours d'élaboration. Parmi ceux-ci, 5 PLUi ont été lauréats de l'appel à projet du ministère en charge de l'Environnement en 2011 et bénéficient ainsi de 50.000€ chacun de subvention de l'État.
- ADS : plus de 21.000 actes instruits en 2011 pour les communes avec un respect des délais en progression (92% des permis instruits dans les délais en 2011, à comparer à 90% en 2010)